

VOYAGES DE PIERRE POIVRE

(1748 -1757)

Note préliminaire

Le texte qui suit est la transcription intégrale du manuscrit de Poivre détenu par le Museum d'Histoire Naturelle, cote 319 (et cote 575) intitulé « *Relation abrégée des voyages faits par le sieur [Poivre]. Pour le service de la Compagnie des Indes. Depuis 1748, jusqu'en 1757* ».

La transcription est celle qu'Henri Cordier a publiée en 1918 sous le titre *Voyages de Pierre Poivre de 1748 à 1757* dans *Mélanges d'histoire et géographie orientale*, tome III pages 55-138. Également publié en tiré-à-part : Paris : E. Champion, (s. d.) - Société de l'histoire des colonies françaises. - Extrait de la "Revue de l'histoire des colonies françaises"(R.H.C.F.), 1er trim. 1918.

Une copie du manuscrit du Museum d'Histoire Naturelle est détenue par la famille Pérouse. Louis Malleret qui a eu en main cet exemplaire nous informe que cette deuxième copie est un peu plus étoffée. Il rend compte de ce supplément en pages 215-218 de son ouvrage *Pierre Poivre*.¹ On notera que la copie est daté « *A Paris, ce 1^{er} août 1758* ». Cette date ne doit concerner que le supplément car la *Relation abrégée* a servi de référence à la production d'un rapport commandé à M. David, dont il est question à la fin de cette note. M. David ayant donné lecture de son rapport le 20 juin 1758, il a eu nécessairement en main le texte de *Relation abrégée* avant cette date.

*

Henri Cordier a ajouté une préface, une postface et des notes de bas de page.² Ces compléments sont d'une grande qualité, cependant nous y avons relevé quelques erreurs qui sont dues à la reprise d'informations non fondées puisées dans la biographie de Pierre Poivre rédigée par Pierre-Samuel Du Pont de Nemours en 1786 et intitulée *Notice sur la vie de M. Poivre, chevalier de l'Ordre du Roi, ...*

Ainsi nous souhaitons corriger :

- Poivre n'est pas mort à la Fréta, mais à Lyon, dans un appartement de la place Louis le Grand (actuelle place Bellecour)
- La notice de Du Pont indique que le *Voyages d'un philosophe* a été imprimé à l'insu de Poivre. On peut sérieusement en douter, et même soupçonner que Du Pont, avec l'aval de Poivre a été à l'origine de cette première édition à Yverdon.
- A son arrivée à Canton, Poivre ne fut pas dénoncé, n'alla pas en prison, n'eut pas de relation avec un vice-roi ou un gouverneur quelconque.
- Cordier a noté l'arrivée de *la Colombe* à Manille en septembre 1754, mais le journal de bord nous apprend que c'est le 17 août 1754 que le vaisseau mouilla au port de Cavite.

Nous signalons qu'un autre document est à rapprocher de celui-ci. Il s'agit d'un document enregistré dans notre base documentaire à l'année 1757, et qui a pour intitulé *Rapport de la mission du Sr Le Poivre à la Cochinchine et autres lieux avec extrait de ses lettres, mémoires, comptes, et pièces au*

¹ Nous n'avons pu accéder à cette copie, mais une partie du supplément se trouve dans un autre manuscrit du Muséum d'Histoire Naturelle sous le titre: *Extrait d'une addition au mémoire de M. Poivre*, manuscrit que nous avons transcrit : (Base doc=>En 1757 : Note de Poivre destinée à la direction de la Compagnie des Indes.)

² Nous nous sommes permis d'ajouter une seule note identifiée « Note JPM »

soutien, et sa demande à la Compagnie de la solde de son compte. Ce document est signé David, ex-directeur de la Compagnie des Indes qui ayant été chargé par cette dernière de défendre les intérêts de M. Poivre à son retour en France, a reproduit le texte de *Relation abrégée* avec quelques aménagements qui ne sont pas sans intérêt.

Jean Paul Morel, juillet 2010

* * *

VOYAGES DE PIERRE POIVRE DE 1748 JUSQU'A 1757¹

Mon intention est non pas de retracer d'une manière complète la carrière de ce grand voyageur, l'un des plus remarquables que la France ait envoyé en Asie au XVIII^e siècle, mais de publier quelques pages inédites de lui qui feront connaître une des périodes les plus fécondes de son existence, celle qui s'étend de 1748 à 1757, alors qu'il était en pleine possession de son activité. Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle sous la cote 319 ; il forme un cahier cartonné de 82 pages de papier in-folio ; il y en a une autre copie sous le numéro 575².

J'ai déjà publié quelques mémoires de Poivre³, l'un en particulier, le Voyage du *Machault*⁴ tiré des Archives des Colonies, dont le manuscrit d'aujourd'hui peut servir de suite. Il est fort curieux que Poivre, qui a laissé une quantité formidable de papiers, n'a jamais rien publié : on a imprimé sous son nom et sans le consulter un petit ouvrage intitulé *Voyages d'un Philosophe* formé de pages tirées de ses manuscrits ; ce livre a eu plusieurs éditions dont j'ai donné la bibliographie⁵. J'ai inséré dix-huit lettres de Poivre (1764-1779), tirées de la Bibliothèque de l'Institut, dans le *T'oung Pao*⁶

*

* *

Je me contenterai de rappeler que Pierre Poivre, né à Lyon, le 23 août 1719, mourut d'une hydropisie de poitrine le 6 janvier 1786 dans sa propriété de la Freta, sur les bords de la Saône, à deux lieues de sa ville natale ; il laissait trois filles ; sa veuve épousa en 1795, l'économiste DUPONT DE NEMOURS qui a écrit sa bibliographie⁷. Le 4 septembre 1754, il avait été élu correspondant de l'Académie des Sciences et, plus tard, nommé Cordon de Saint-Michel.

*

¹ Extrait de la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1^{er} trimestre de 1918.

² Voir pages 63 et 103 : *Manuscrits de la Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle*, par M. Amédée BOINET, en tête du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris, t. II, 1914.

³ *Revue de Extrême-Orient*, II, juillet-septembre 1884, pp. 305-398.

⁴ *Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine. Description de la Cochinchine (1749-1750), Voyage du vaisseau de la Compagnie « le Machault » à la Cochinchine, en 1749 et 1750.* (*Revue de l'Ex t.-Orient*, III, 1885, pp. 81,121, 364-510.)

⁵ *Bibliotheca Indosinica*, IV, col. 2494-2496

⁶ Juillet 1914, pp. 307-338.

⁷ *Notice sur la Vie de M. Poivre, Chevalier de l'Ordre du Roi, ancien Intendant des Isles de France & de Bourbon...* Philadelphie, Et se trouve à Paris chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame et de Madame Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni. M.DCC.LXXXVI, in-8, pp. 78 + 1 p. n. ch. er. Cette notice a été réimprimée en tête de la troisième édition (Paris, An II) des *Voyages d'un Philosophe*.

Nous avons dressé l'itinéraire suivant qui pourra faciliter la lecture du Mémoire de Poivre :

1748, 23 octobre. Départ de Poivre de Lorient sur le *Montaran*.

1749, 13 mars. Arrivée à l'Île de France.

- 16 avril. Quitte l'Île de France sur le *Sumatra*.
- 20 juin. Le *Sumatra* arrive à Pondichéry.
- 7 juillet. Départ de Pondichéry sur le *Machault*.
- 29 août. Arrivée du *Machault* à Faïfo.

1750, 11 février. Départ de Faïfo.

- 10 avril. Arrivée à l'Île de France.
- 2 juin. Quitte l'Île de France sur le *Mascarin*.
- 14 août. Arrive à Canton.

1751, 25 avril. Quitte Macao sur la *Santa Rita*.

- 25 mai. Arrive à Manille.

1753, 21 février. Quitte Manille sur le *Cheval Marin*.

- 7 avril. Arrive à Pondichéry.
- 20 octobre. S'embarque à Pondichéry sur le *Rouillé*, en compagnie du *Lys*.
- 2 décembre. Arrive à l'Île de France.

1754, 1^{er} mai. Quitte l'Île de France sur la frégate la *Colombe*.

- septembre. Arrivée à Manille.

1755, 2 janvier. Quitte Manille pour Mindanao (Caldeira).

Passe à Sambuangan.

- 11 février. Déroit de Basilan.
- 26 — Déroit de Xulla. — Celebes. — Boeton.— Solor.
- 19 mars. Déroit de Laurentone.
- 29 mars. Déroit de Lamaker.
- 10 avril. Lifao (Timor).
- 2 mai. Quitte Lifao.
- 8 juin. Arrive à l'Île de France.

1756, 26 avril. Quitte l'Île de France.

- 4 mai. Arrive à Madagascar.
- 6 septembre. Quitte Madagascar.
- 23 décembre. Capturé par les Anglais et conduit à Cork.

1757, 22 avril. Rentre en France.

Henri CORDIER.

*

* *

RELATION ABRÉGÉE

DES VOYAGES FAITS PAR LE SIEUR [POIVRE]

Pour le Service de la Compagnie des Indes,

Depuis 1748, jusqu'en 1757.

En l'année 1741, je m'étais embarqué au Port-Louis sur le Vaisseau le *Mars*, dans le dessein d'aller à la Chine y apprendre la langue du pays, en attendant que j'eusse atteint l'âge de recevoir les ordres, pour pouvoir me consacrer aux Missions ; outre ce premier objet de mon voyage, j'avais encore celui d'aller dans ces Pays éloignés y faire des recherches sur ce que les Productions de la Nature et l'industrie des habitans pourraient m'y présenter de curieux ou d'utile qui fut propre à enrichir ma Patrie. Pour remplir ces deux objets j'avais fait d'assez bonnes études¹ et depuis mon Cours de Théologie, fini à l'âge de seize ans, j'avais employé les quatre années suivantes à l'Etude de la Botanique, de l'Histoire Naturelle et de l'Agriculture, à celle de nos Fabriques, au Dessin et à la Peinture. Je joignais à ces Connaissances, encore faibles, une ardeur extrême de les perfectionner et d'en acquérir de nouvelles qui pussent me rendre utile à la Société.

Ma Famille, établie à Lyon depuis environ 300 ans, et connue depuis ce tems là dans le Commerce de la Soyerie en Gros, qu'elle continue encore avec succès, avait fourni abondamment à toutes les dépenses d'une éducation proportionnée à l'aisance honnête dont elle jouissait. Elle avait eu sur moy d'autres vues que celles que je suivis alors ; mais je m'échappai à ses recherches, pour me livrer à ce que je croyais être ma vocation, et qui n'était peut-être que mon goût pour les Voyages, ou mon ardeur pour les nouvelles découvertes.

J'arrivai en Chine², d'où je passai à la Cochinchine sur un bâtiment chinois : j'y appris la langue du Pays : j'y fis des Observations sur le commerce de ce Royaume, que nous ne connaissons pas encore ; j'en étudiai l'histoire naturelle qui me fournit une grande Collection ; mais n'y trouvant pas d'Evêque, non plus qu'à la Chine, où je retournai en 1743, je me déterminai à repasser en France pour y aller recevoir les Ordres, et suivre l'Etat ecclésiastique que j'avais embrassé, comme plus conforme à mes inclinations et plus convenable à mon goût décidé pour l'Etude.

En l'année 1745, je m'embarquai à Canton sur le vaisseau *le Dauphin*³ qui revenait en France. J'eus le malheur d'être pris, dans le Détroit de Banca, par les Vaisseaux de Guerre Anglais de l'Escadre du Commandeur BARNETT⁴, je perdis un bras dans le combat inégal que nous soutînmes contre l'ennemi, et je fus conduit à Batavia avec les Prisonniers de trois vaisseaux de la Compagnie, revenant tous de la

¹ Poivre qui se destinait aux Missions commença, après de bonnes études, un cours de théologie à la communauté des Missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon, puis passa au Séminaire des Missions étrangères de Paris d'où il fut envoyé en Chine et en Cochinchine.

² Arrivé à Canton, il fut jeté en prison sur une dénonciation calomnieuse, mais il réussit à gagner les bonnes grâces du Gouverneur général et il resta deux ans dans cette ville d'où, avec des missionnaires, il passa en Cochinchine où il resta deux ans.

³ *Le Dauphin* armé à Lorient le 5 octobre 1744, fut pris le 5 février 1745 avec le *Jason*, armé le 12 décembre 1713, et *l'Hercule*, armé le 9 janvier 1744

⁴ Le Commodore Curtis BARNETT, montait le *Deptford*: il mourut l'année suivante, le 2 mai 1746, au fort St.-David. Les trois bâtiments français qu'il prit dans sa croisière de 1744-5 dans le détroit de Banca furent achetés 92.000 livres sterling comptant par le gouverneur de Batavia.

Chine et pris dans la même Affaire. L'accident que je venais d'essuyer, me fut un signe non suspect que la Providence ne me destinait pas à l'état que j'avais d'abord embrassé ; décidé de ce côté-là, je tournai toutes mes vues vers le second objet de mes voyages ; je ne pensai plus qu'à servir ma Patrie.

Pendant cinq mois de séjour à Batavia j'observai la conduite des Hollandais dans cette capitale de leurs Etablissements. Je m'empressai de connaître et d'étudier dans sa source le système de ce grand commerce sans lequel la Hollande n'eut jamais été une Puissance. Je remarquai que la richesse de la Compagnie Hollandaise était principalement fondée sur la possession, dont elle jouit seule, des Isles qui produisent les Epicerie fines. J'eus occasion d'apprendre que ce seul objet de commerce lui fournissait un bénéfice annuel de plus de 50 millions et la soutenait au milieu des frais immenses qu'elle est obligée de faire, tant pour la multitude de ses différents Comptoirs en Asie, que pour la paye d'environ 80 à 90 mille hommes que cette Compagnie entretient à son service, en y comprenant tous ses Gouverneurs, Employés, Officiers de terre et de mer, soldats, matelots et Ouvriers.

Cette première découverte me conduisit à de nouvelles recherches sur l'histoire de ces Isles qui produisent les épicerie ; sur le Gouvernement que les Hollandais y ont établi ; sur les forces qu'ils y entretiennent ; sur les précautions qu'ils prennent pour s'en assurer la possession exclusive et sur la manière dont ils cultivent et recueillent les précieuses denrées qui leur procurent annuellement des richesses si immenses.

J'appris que les Hollandais ont des forces très médiocres dans les Isles Molucques, qu'ils tirent les deux Epicerie fines des seules Isles d'Amboine et de Banda ; qu'Amboine produit seule la quantité de Géroffle dont les Hollandais ont besoin pour en fournir les Magazins de toutes les nations, et que la petite Isle de Poulo-ai, dans un terrain d'environ deux lieues de circonférence, produit autant de Noix-muscades que l'Univers entier en consomme.

Je découvris en même tems qu'il y a plus de cinquante autres Isles qui produisent le Géroffle et la Noix-muscade : que plusieurs de ces Isles sont désertes : que dans quelques-unes de celles qui sont peuplées, il n'y a point d'Hollandais ; qu'il est facile de les aborder sans risque avec un bon Vaisseau, pour y enlever de ces précieux plants dont les Hollandais sont, avec raison, si jaloux, et les transplanter dans les colonies que nous possédons en divers endroits de la Zone Torride.

J'appris enfin que cette riche possession des épicerie, qui est la baze de la Puissance hollandaise aux Indes, avait pour principal appuy l'ignorance et la lâcheté des autres nations commerçantes de l'Europe, et que pour partager avec les Hollandais cette source intarissable de richesses qu'ils possèdent en secret dans un coin du monde, il suffisait de la connaître et d'oser vouloir la partager avec eux.

Je sortis de Batavia avec toutes les connaissances que je pouvais désirer sur cet article dont le détail ne peut entrer dans cet abrégé. Divers accidens survenus dans mon voyage me firent voir une partie du Royaume de Siam¹ d'où je me rendis à Pondichéri en 1746² et de là je passai à notre Isle de France à la fin de la même année.

La situation avantageuse de ces deux excellens Ports de cette Isle avait engagé la Compagnie à y faire un Etablissement, afin d'y procurer à ses vaisseaux une relâche assurée. Dans cette vue elle avait peuplé son Isle et en avait exigé de ses nouveaux Colons qu'ils s'appliquassent uniquement à élever des bestiaux, à cultiver des grains, en un mot, à préparer toutes sortes d'avituailllements à sa marine.

¹ Parti avec le reste des Français, Poivre alla hiverner à Mergui, puis se rendit à Siam.

² Poivre arriva à Pondichéry au moment de l'expédition de Madras et des querelles de Dupleix et de La Bourdonnais ; il suivit ce dernier à l'Isle de France; François Bertrand MAHE DE LA BOURDONNAIS, né à Saint-Malo en 1699, mourut à Paris en 1751 ; il avait fait capituler Madras le 10 novembre 1746; il avait été gouverneur de l'Isle de France pour la première fois en 1735.

Un homme de génie, chargé du Gouvernement de la nouvelle peuplade, avait répondu, en citoyen habile, aux vues de la Compagnie. Dans l'espace de dix années le célèbre LA BOURDONNAYE avait fondé et fait fleurir la colonie de l'Isle de France.

Par ses travaux un port, auparavant désert, était deffendu par plusieurs batteries : on y voyait les atelliers les plus nécessaires pour les travaux de la marine : des Magazins et des Batiments de toute espèce étaient élevés à la place des forêts abbattues au bord de la mer ; la terre, qui n'avait jamais porté que des arbres sauvages, commençait à être cultivée avec succès et à fournir le paturage à des troupeaux nombreux transportés de Madagascar ; les campagnes, nouvellement deffrichées se couvraient tous les ans d'une double moisson de froment, de riz, et de Mahis. Déjà l'Isle fournissait toute sorte de Raf-fraichissemens aux Gens de mer, sa fertilité donnait lieu d'espérer qu'elle se suffirait bientôt à elle-même et il n'y avait pas encore la vingtième partie de son terrain mise en valeur.

Je parcourus cette Isle ; j'examinai ses productions, j'en reconnus une grande partie pour être les mêmes que celles qui se trouvent aux Molucques, suivant les relations hollandaises, et parmy ces productions je vis beaucoup de plantes aromatiques. J'y observai le canellier et le ravendsara¹ qui y avaient été transplantés, le premier de l'Isle de Ceylon, et l'autre de Madagascar. Ces arbres, quoique négligés et sans culture, n'avaient rien perdu dans le sol de l'Isle de France de cet aromate précieux qui fait leur caractère et leur mérite. J'en conclus aussitôt qu'il ne manquait à notre Isle que les germes des autres épiceries fines.

Je voyais une Isle dont la vingtième partie deffrichée et mise en valeur suffisait pour remplir l'objet de la Compagnie, en fournissant à sa marine les avituaillemens nécessaires. Des 19 parties du terrain qui restoient en friche, une seule, ou deux, pouvait suffire à la culture d'autant de muscadiers et de gérofliers qu'il en faudrait pour produire annuellement la moitié des épiceries que l'Univers consomme, et nous faire partager avec les Hollandais les profits immenses de ce commerce qu'ils possèdent seuls jusqu'à présent.

Je joignis à ces observations les connaissances que j'avais acquises à Batavia sur la facilité qu'il y aurait à se procurer aux Molucques même des plants et des graines fraîches des deux épiceries pour les transplanter dans nos Isles de France et de Bourbon ; de toutes ces idées rapprochées, je formai le projet d'enrichir notre Compagnie des Indes, en lui faisant partager avec les Hollandais la possession et le commerce des épiceries.

Je fis part de mon projet à M. DAVID², successeur de Mr. de la Bourdonnaye au Gouvernement de l'Isle de France. Ce gouverneur qui, par sa capacité et des services essentiels rendus à notre commerce d'Afrique, avait mérité la confiance de la Compagnie, sentit toute l'importance de ce que je lui proposais. Il m'avoua que le succès d'une telle entreprise pouvait seul dédommager la Compagnie des frais immenses que lui coûtait déjà et que lui coûterait par la suite une Isle dont la conservation était de nécessité absolue pour sa marine, et qui ne produisait, par elle-même, aucun objet de commerce. Il était

¹ *Voarendsara [Voaravintsara]*, c'est le fruit de l'arbre nommé *ravendsara [ravintsara]*. L'arbre vient haut et grand, comme fait le laurier en France, et plus haut; la famille est ainsi que celle du laurier, mais plus petite; le fruit est comme une noix verte dont l'écorce et le dedans ont goût de girofle, ainsi que l'écorce des rinceaux [des branchages] et les feuilles aussi : c'est une des meilleures épices qui soit en ce pays. L'arbre ne fructifie que de trois en trois, ans et, ce qui le rend rare, c'est que les habitants de ce pays, pour n'avoir pas la peine de monter dans l'arbre, le coupent par le pied pour en avoir le fruit et les feuilles, afin de les mettre cuire avec du gingembre et de la feuille d'ail avec le poisson. Il y a le mâle et la femelle; la fleur ressemble au girofle et en a le goût, l'odeur et la force. Il croit sur le haut des montagnes (FLACOURT, *Madagascar*, éd. Grandidier, première partie, 1913, pp. 170-180).

² B. DAVID fut nommé en 1746; D. DE SAINT-MARTIN avait fait l'intérim après le départ de La BOURDONNAIS : David eut pour successeur BOUVET DE LOZIER en 1753. Les Hollandais achevèrent d'évacuer Maurice en 1710. Du FRESNE, capitaine du *Chasseur* de Saint-Malo prit possession de Maurice, le 20 septembre 1715 et lui donna, suivant les ordres ministériels, le nom d'Ile de France.

persuadé que pour rendre la Colonie florissante, il fallait l'enrichir de quelque culture dont le produit et l'exportation pussent compenser, par des profits annuels, les dépenses énormes faites et à faire sans retour dans la seule vue de posséder sûrement une Isle jugée nécessaire par la situation avantageuse de ses ports.

Dans cette persuasion il méditait de faire des Essays sur le coton et l'indigo, que son prédécesseur avait déjà tentés faiblement et sans succès. Ces cultures présentaient une utilité réelle : celle du coton surtout convenait parfaitement à certains quartiers de l'Isle, comme la réussite l'a fait voir, mais il n'y avait encore aucune comparaison à faire avec l'objet que je proposais : car il n'y a pas de proportion entre le produit de Mil pieds de cotonniers et celui d'un seul Gérofflier, qui, en plein rapport, porte souvent jusqu'à plusieurs quintaux d'épicerie par année.

Le Gouverneur approuva donc mon projet ; m'exhorta à en faire part à la Compagnie, et pour plus grande facilité, il m'adressa à M. son Père qui était un de ses Directeurs: il eut même la bonté de lui écrire à mon sujet la lettre la plus favorable dans laquelle il lui rendait compte de quelques mémoires que je lui avais présentés sur la culture du Poivrier, sur celle du Canellier et du Bambou, qui avaient été tentées par M. de La Bourdonnaye, et qui, n'ayant pas réussi dès la première année, avaient été abandonnées par la légèreté et défaut de connaissances.

Avant de quitter l'Isle de France pour revenir en Europe je rédigeai, par écrit, toutes mes observations en forme de Mémoire ; j'en fis un paquet que je remis, cacheté, à M. David, avec permission de l'ouvrir au cas qu'il m'arrivât de succomber à quelqu'accident dans le cours de mon voyage. J'étais si fortement persuadé de l'importance de mon projet que je pensai alors devoir, par cette précaution, être utile à ma Patrie, au moins après ma mort, si je périssais avant d'avoir pu la servir.

Je m'embarquai en mars, 1747, avec M. de La Bourdonnaye, et je n'arrivai en France qu'au mois de juin 1748¹. Je m'adressai à Paris à M. DAVID, que je trouvai prévenu par la lettre de M. son Fils sur ce que j'avais à proposer à la Compagnie. Ce Directeur sentit, tous les avantages d'un plan qui avait pour objet de mettre la France en possession du commerce des épiceries. Il me présenta à ROUILLE et DE MONTARAN, qui étaient alors Commissaires du Roi à la Compagnie des Indes.

J'exposai à ces Messieurs le résultat des observations que j'avais faites dans mes voyages relativement aux intérêts de notre Compagnie. Je proposai deux projets: l'un regardait l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine et l'établissement d'un comptoir dans ce Royaume. L'autre avait pour objet l'acquisition des plants d'épiceries fines pour les transporter dans nos Isles de France et de Bourbon. Mes propositions furent accompagnées de Mémoires qui en faisaient voir les avantages et indiquaient les moyens de les exécuter.

Ces Mémoires furent examinés par la Compagnie qui convint que, depuis M. DE COLBERT, on n'avait rien proposé d'aussi important pour l'augmentation de notre commerce aux Indes. Elle agréa les deux projets et me témoigna qu'elle souhaitait de m'en confier l'exécution.

La longueur de mon dernier voyage et les accidents que j'y avais éprouvés, m'avaient dégoûté de la navigation. Je remerciai la Compagnie de la confiance qu'elle voulait bien m'accorder et je la priai de jeter les yeux sur quelqu'autre qui fût capable d'exécuter les Plans que je lui avais proposés. Je lui indiquai même un de mes amis, employé depuis long-tems à son service, auquel je promettais de donner toutes les connaissances dont il pourrait avoir besoin pour remplir sa mission avec succès.

¹ Il gagna, dans un canot, l'Isle de Saint-Eustache, où il s'embarqua pour l'Europe sur un senau hollandais. Il fut pris, à l'entrée de la Manche, par un corsaire de Saint-Malo, repris quatre jours après par une frégate anglaise, conduit à Guernesey, et rendu au bout de huit jours, sur la signature de la paix. » (DUPONT DE NEMOURS.) Il parlait chinois, annamite et malais.

La Compagnie insista ; je fus appelé à une Assemblée qui se tenait chez M. Rouillé ; là, ce Commissaire du Roi me déclara au nom de la Compagnie que ce n'était, pas assez d'avoir donné des projets aussi importants pour l'augmentation de notre commerce national : que je devais encore à la *Patrie* l'exécution de ces mêmes projets. A ce nom de *Patrie*, qui ne signifie plus rien aujourd'hui, que pour un très petit nombre de vrais citoyens, je sentis s'évanouir tout le plan que je m'étais formé pour le reste de mes jours d'une vie sédentaire et tranquille, étayée d'une aisance honnête et libre de toute ambition. Je répondis, en hésitant, que je passerais encore les mers si l'on jugeait mes services nécessaires. Je fus pris au mot : MM. DE MONTARAN, COLABEAU et DAVID restèrent chargés de concerter avec moi les opérations que je devais suivre aux Indes, et de régler les conditions qui me seraient accordées.

Il fut décidé que je partirais avec un certain nombre d'employés sur un des vaisseaux qu'on armait alors à L'Orient pour la Chine: que j'irais en droiture à l'Isle de France où le Gouverneur du Lieu me fournirait un autre Bâtiment pour me porter à la Cochinchine avec les Employés destinés au Comptoir que je devais y établir.

La Compagnie se proposait de faire de ce Comptoir un point d'appuy dans les Mers de Chine tant pour tirer du Pays les objets de commerce qu'il peut fournir, que pour s'y procurer ceux de la Chine même, dans le cas que les difficultés, ou les vexations des Chinois nous obligeassent par quelque événement extraordinaire à ne plus aller chez eux.

Les vues de la Compagnie étaient alors les mêmes que celles qui avaient fait tenter, en 1720, un Établissement à Poulo-Condor¹, Établissement que feu M. le Régent avait jugé nécessaire pour la sûreté et l'extension de notre commerce dans les mers de la Chine dont la plus grande partie est abandonnée aux Hollandais qui y font seuls le plus beau commerce des Indes.

Le fameux CROMWELL avait eu la même pensée et les mêmes vues, lorsqu'il avait ordonné à la Compagnie d'Angleterre de s'établir dans l'isle de Bintam², située à l'Est du Détroit de Malac, dans le voisinage de Poulo-Condor.

Quant aux opérations qui devaient suivre celles de l'ouverture du commerce de la Cochinchine, on me laissait la liberté d'agir suivant les circonstances.

Les affaires ainsy réglées, on me demanda mes conditions: je répondis que je m'en rapportais à la générosité de la Compagnie pour fournir à mes frais et me dédomager du sacrifice que j'allais lui faire de

¹ Poulo Condor est une île au sud de la Basse Cochinchine qui relève administrativement de la Province de Tra-vinh. L'agent, de la Compagnie des Indes VÉRET préconisait l'établissement d'un comptoir dans cette île; il écrivait dans une lettre de Siam, du 5 novembre 1686:

« Il y a icy plusieurs isles inhabitées ou toutes les épiceries viendront très-bien, et en très-grande abondance.

« Poulo Condoro est l'isle qui serait la plus propre pour cet établissement. Les épiceries y viendraient à merveille. Cette isle est à peu près par la même latitude nord que Banda est sud, qui est l'isle où les Hollandais ont leurs épiceries.

« Poulo Condoro a environ six lieues de tour. Elle est située à l'embouchure de la rivière de Cambodge. Elle a trois bons ports, plusieurs petits ruisseaux et une rivière, une verdure la plus agréable du monde. Il faut que les vaisseaux de la Chine, Tunquin, Macao, Manilles, Cochinchine, etc., etc., qui veulent faire le commerce dans les Indes viennent reconnoître cette isle de fort près, de même que les vaisseaux des Indes qui veulent aller dans les mers de la Chine, Anglais et Hollandais, y passent en allant et en revenant, et ce passage là est aussi avantageux que si l'on avait les deux détroits de la Sonde et de Malacca. De plus, il faut compter le commerce de Cambodge et de Laos comme quelque chose de considérable; car outre qu'ils ont les mêmes marchandises qu'à Siam, de plus ils ont de l'or, du benjoin, du musc, des rubis, de l'ivoire, du bois d'aigle, enfin plusieurs marchandises précieuses. »

J'ai fait suivre cette lettre publiée dans la *Revue d'Extrême-Orient*, 1883, pp. 305-306, d'un *Mémoire sur l'isle de Poulo Condor, surnommée Isle d'Orléans en Chine*, pp. 306 seq., tiré également des Archives des Colonies : COCHINCHINE, 1686-1748, I, joint à une lettre de RENAULT, ordonnateur au Port-Louis, du 25 juillet 1723. La conclusion du Mémoire est que Poulo Condor est « une isle à abandonner plutôt qu'à occuper.»

² Bintang, île à l'entrée sud du Détroit de Malacca, séparée de la Péninsule malaise par un chenal navigable.

mes années et de mon repos. Je déclarai que je ne ferais qu'un seul traité, celui d'une confiance réciproque. En lui promettant mes services et l'usage de mes connaissances, j'exigeai d'elle, pour toute condition, une promesse de m'accorder tous les secours que je lui demanderais, suivant le besoin, pour la servir avec succès.

On me promit tout : et comme je persistais à ne demander aucune condition, on me proposa 3,600^L d'honoraire annuel pendant tout le tems que j'emploierais au service de la Compagnie, plus, une pension viagère de 1,200^L, à mon retour, pour récompense des bénéfices que j'aurais procurés à la Compagnie par l'ouverture du commerce de la Cochinchine. On me proposa encore une somme de 30,000^L pour l'acquisition des Plants des deux Epiceries fines que j'aurais transportés sains et vivans à l'Isle de France. Enfin on m'alloua tous mes frais de table dans mes voyages et la dépense d'un domestique dont je ne pouvais me passer.

J'acceptai sans examen ces conditions qui me furent assurées par MM. de Montaran et David au nom de la Compagnie. Je n'exigeai aucune de ces conditions, accordées couramment aux officiers et subrécargues, qui sont beaucoup plus avantageuses que celles que j'acceptai, quoique ma mission fut d'une toute autre importance, et sujette à bien plus de difficultés et de risques qu'il ne s'en trouve dans le service courant de la Compagnie.

Je me rendis donc à L'Orient ; j'y attendis l'acte des conventions que j'avais faites à Paris, et que l'on m'avait promis de me livrer avant mon départ ; on ne me le donna pas, mais on me déclara que je le recevrais à la mer, lorsque je serais arrivé au deuxième degré de l'hémisphère Méridional. Ce petit manque de parole dont je ne concevais aucun motif raisonnable, ne me donna aucune défiance par rapport à mes intérêts particuliers ; mais il me rappella quelques remarques qui ne m'étaient pas échappées pendant ma négociation avec la Compagnie, lesquelles me faisaient craindre que tous les membres de la Direction ne concourussent pas également à tenir les promesses qu'on m'avait faites pour favoriser le succès de mes opérations.

Je voudrais pouvoir passer sous silence les motifs qui, dès avant mon départ, me faisaient craindre que la Compagnie ne fut pas exacte à tenir les engagements qu'elle venait de contracter avec moy ; mais la conduite qu'elle a réellement tenue à mon égard, contre les intérêts de la Nation, pendant neuf années environ que j'ai employées à son service, serait incompréhensible pour quiconque ignorerait quelles étaient les différentes dispositions des esprits et les intérêts divers de ceux qui composaient la direction dans le tems auquel je m'engageai à servir la Compagnie.

Dès les premiers pas que je fis auprès d'elle, je m'aperçus de la division qui régnait parmy MM. les Directeurs. M. DUVELAER¹, seul, fit sur mes propositions quelques petites chicanes dans lesquelles je ne vis que de la mauvaise humeur. Il se rendit cependant au sentiment de tous ses confrères, après quelques éclaircissements. Il m'accabla ensuite de caresses, me reprocha de ne pas m'être adressé à lui pour faire présenter mes Mémoires à la Compagnie. Il m'offrit généreusement de me faire accorder de bonnes conditions ; mais je lui répondis que j'avais ordre d'en traiter avec MM. de Montaran, Colabeau et David ; que d'ailleurs je m'en rapporterais à tout ce que la Compagnie déciderait à cet égard. Je m'aperçus que ma réponse ne lui plaisait pas ; mais j'en restai là avec lui.

Je conçus dès lors que si le party de M. Duvelaër grossissait (car ce party commençait à se former), si par quelque changement dans le Ministère ou dans le Commissariat, il venait à avoir le principal crédit, je me verrais abandonné au milieu de mes opérations. Je prévis que ce Directeur, devenu puissant dans

¹ Voir dans la *Revue d'Extrême-Orient*, II, 1883, pp. 392-398, *Addition au Mémoire sur le Commerce de la Cochinchine en conséquence des réflexions* de M. DUVELAER et la note sur le Voyage de Poivre (pp. 383 seq.) de Paris, 18 juillet 1748.

la Compagnie, ne souffrirait pas qu'une affaire aussi importante réussît, parce que la gloire du succès en serait due à un autre qu'à lui.

D'ailleurs je sentais bien qu'un Directeur, originaire d'Hollande, et qui y avait presque toute sa famille, ne pouvait sincèrement être favorable à un projet dont l'exécution, mettant la France en possession des épiceries, porterait, dans la paix, un plus terrible coup à la puissance hollandaise que plusieurs victoires remportées sur elle en tems de guerre.

J'avais fait quelques représentations à ce sujet lorsque je donnai mes Mémoires à la Compagnie ; et j'avais demandé que M. Duvelaër n'eut aucune communication de mon projet sur l'acquisition des épiceries ; mais on crut alors qu'il valait mieux le gagner par la confiance.

Avant de m'embarquer, je fis part de mes craintes à M. de Montaran qui ne me rassura pas, en me disant que le Sieur Duvelaër ne serait jamais assez puissant, pour traverser avec succès mes opérations. Les événements qui ont suivi, ont trop prouvé que ce Directeur était plus à craindre qu'on ne pensait alors.

Je partis du port de L'Orient le 23 octobre 1748, sur le vaisseau le *Montaran*¹ destiné pour la Chine. Etant arrivé au Deuxième degré de l'Hémisphère Méridional, je reçus, du capitaine du vaisseau, les paquets de la Compagnie. Je reconnus, dans l'Acte de Conventions qui m'était adressé, en forme de lettre, l'ouvrage du S^r Duvelaër. J'y lus des éloges outrés et les plus grands témoignages de la confiance de la Compagnie qui me donnait une pleine autorité tant sur le commerce que sur la navigation, pour tout ce qui intéressait ma mission ; mais quant aux promesses qu'on m'avait faites, l'article de la paye d'un domestique, y était oublié et celui de la pension, qui m'avait été promise en termes positifs et assurés, étaient stipulés en termes équivoques. Au lieu de dire suivant la convention : La Compagnie vous promet à votre retour, une pension de 1200^L, j'y lus : la Compagnie se propose de vous donner à votre retour, une pension de, etc.

Cependant comme j'étais dans la bonne foy, je crus que ces termes, équivoques par eux-mêmes, était le stile ordinaire des engagements de la Compagnie, et je n'ai reconnu mon erreur que récemment depuis mon retour à Paris.

Il ne sera pas inutile d'observer icy que dans les paquets, que je reçus alors, je trouvai les conditions accordées au commis qui devait me seconder et ces conditions que je devais lui remettre, lorsque je jugerais à propos de lui faire part du secret de ma mission, étaient en termes clairs et positifs beaucoup plus avantageuses que les miennes. Ce Commis était le protégé du S^r Duvelaër.

Je reçus en même tems un témoignage bien flatteur de la confiance de la Compagnie qui me donnait une Commission particulière pour traiter en son nom avec l'amiral BOSCAWEN² au cas que cet officier anglais se fût emparé de notre Isle de France.

¹ Le *Montaran*, bâtiment de 900 tonneaux, armé de 22 canons, monté par 181 hommes, commandé par JOLIF DU COLOMBIER, parti de Lorient le 23 octobre 1748; désarmé le 17 juillet 1750. Poivre devait être accompagné de LAURENT, DROUET, GRACIAN et MELLIERES. Cf. *Rev. Ext.-Orient*, II, 1883, p. 385.

² L'Amiral Edward BOSCAWEN, né le 19 août 1711, décédé le 10 janvier 1761 à Hotchlands Park, Surrey ; en 1747 il fut nommé commandant en chef des forces navales et de terre des Indes orientales. Avec une escadre de 6 vaisseaux de ligne, 4 bâtiments plus petits, et un certain nombre de transports, il mit à la voile de Sainte-Hélène, le 4 novembre 1747, s'arrêta au Cap six semaines, du 29 mars au 8 mai 1748 ; il ne réussit pas à s'emparer par surprise de l'île de France, 23-25 juin; il arriva enfin au fort St. David. Il avait ordre de s'emparer de Pondichéry, mais il échoua également dans cette entreprise ; il avait paru devant cette ville, le 29 juillet 1748 avec une escadre considérable pour venger la capitulation de Madras, mais il fut obligé de lever le siège de la ville défendue par Duplex.

Nos vaisseaux relâchèrent, suivant les ordres de la Compagnie, au Cap de Bonne Espérance, d'où je transportai heureusement à l'Isle de France des plants de toutes les espèces d'arbres utiles que l'industrie des Hollandais avait réunis de toutes les parties du monde et avait multipliés dans leur belle colonie.

J'arrivai à notre Isle le 13 mars 1749 ; je remis au Gouverneur du lieu des paquets de la Compagnie qui contenaient l'ordre d'y armer exprès un bâtiment pour me porter à la Cochinchine.

Le port de l'Isle de France était dépourvu de vaisseaux propres à mon expédition ; on arma un mauvais petit brigantin, nommé le *Sumatra*, prise anglaise d'environ 160 tonneaux ; on chargea sur ce bâtiment 30.000 Piastres destinées à la tentative du commerce de la Cochinchine, avec quelques draperies de France pour moy.

PREMIERE OPERATION

Je m'embarquai sur ce vaisseau avec deux commis, deux enfans de langue et un chirurgien ; toutes personnes destinées par la Compagnie pour l'établissement du Comptoir projeté. Je partais de l'Isle de France le 16 avril 1749 et dirigeai ma route du côté de Pondichéry pour y aller prendre deux Cochinchinois qu'un vaisseau de Macao y avait laissés et les reporter à la Cochinchine pour servir d'interprètes au Comptoir que j'établirais dans le port de Faïfo, tandis que je serais occupé à négocier la Cour.

Après plus de deux mois de traversée, le *Sumatra*, très mauvais voilier, arriva à Pondichéry, le 20 Juin, dans l'état le plus misérable, coulant bas d'eau. M. DUPLEIX¹, général des Indes françaises, ordonna la visite du vaisseau qui fut déclaré hors d'état de faire le voyage de la Cochinchine.

Pour ne pas retarder des opérations que la Compagnie avait à cœur, je présentai une requête au Conseil de Pondichéry, demandant à la place du *Sumatra* le vaisseau le *Machault*² qui dès lors était destiné à hiverner aux Indes, faute de marchandises. Le Conseil me l'accorda ; il fut armé en toute diligence ; on y versa la cargaison du *Sumatra* et le 7 Juillet je partis de la rade de Pondichéry pour le port de Faïfo³ où j'arrivai le 29 août 1749⁴.

Cette longue traversée, à la suite de la première, me fit arriver à la Cochinchine dans la morte-saison, tems auquel les pluies commencent et les marchands se retirent dans les montagnes pendant 4 à 5 mois qu'elles durent, de sorte qu'il ne s'y fait plus alors aucun commerce. D'ailleurs 74 bâtiments chinois

¹ Joseph-François DUPLEIX remplaça DUMAS à Pondichéry à la fin de 1741, et lui-même eut pour successeur à Chandernagor DIROIS, chef de la loge de Mahé.

² Le *Machault* était un bâtiment de 600 tonneaux, armé de 30 canons, monté par 180 hommes, commandé par CHRISTY DE LA PALTIERE; il fut armé à Lorient pour les Indes, le 9 janvier 1748 et fut désarmé le 15 juillet 1751.

³ « Il y a en Cochinchine plusieurs ports. Le plus considérable est celui que les Portugais nomment Faïfo et les Cochinchinois Hué-han. Il est dans la province de Cham, situé par les 16 degrés moins quelques minutes, éloigné de la cour de quelques journées de chemin. Le port est profond. Les vaisseaux y sont en sûreté. Il est extrêmement commode pour les marchands. Les bâtimens viennent mouiller à la porte des factoreries. L'entrée n'en est pas difficile. C'est une grande rivière qui traverse la province de Cham et vient des montagnes de Laos. Faïfo est l'endroit le plus commerçant de la Cochinchine. Il y a toujours près de 6 000 Chinois qui sont les plus gros marchands; ils sont mariés dans le pays et payent tribut au Roi. Il y a aussi deux églises, une des Pères Jésuites portugais, l'autre des Franciscains espagnols. Le Gouverneur de la province demeure à une lieue de là, dans un endroit nommé Kéta le long de la même rivière. C'est là que les missionnaires français ont une église. On trouve en arrivant à Faïfo des factoreries à louer autant que l'on vent. Les plus grandes coûtent ordinairement 100 piastres pour tout le tems de la mousson. » (*Mémoire sur la Cochinchine*, 1744. — *Revue de l'Ext.-Orient*, II, 1883, pp. 334-5.)

⁴ En réalité, il arriva dans la baie de Tourane, le 20 août 1749. « L'entrée de la baie est à trois lieues dans le nord de l'isle Chiam appelée communément *Chiam Pelo Verdadeiro*. Dans le fond de la baie presque vis à vis son ouverture git la petite embouchure de la grande rivière de Faïfo : toutes les montagnes qui forment la baie et l'environnent sont bien boisées et présentent un coup d'œil agréable » (*Journal d'un voy. à la Cochinchine [Machault]*. *Revue de l'Ext.-Orient*, III, p. 363).

avaient déjà enlevé cette année toutes les marchandises du Pays et n'ayant encore ny permission ny connaissance, ny monnoye chez une nation où les Français paraissaient pour la première fois, je ne pus entamer aucune opération de commerce pendant les derniers jours de la belle saison qui s'écoulait.

Je me transportai à la Cour, éloignée du port d'environ trois journées de chemin. Je traitai avec le Roi¹, dont je fus bien reçu et commençai par obtenir de lui la permission de commercer avec ses sujets. Je pensai ensuite à me pourvoir d'une monnoye courante pour faire mes achats.

On ne connaissait à la Cochinchine d'autre monnoye que des deniers de cuivre et quelquefois de toutenague². Ces deniers sont de la forme de nos liards, mais percés dans le milieu, pour la commodité de pouvoir les enfiler. 60 deniers font ce qu'on appelle, dans le pays un *Thiene*³ et dix *Thienes* ou 600 deniers font ce qu'ils nomment un *Quouane*⁴. L'or ou l'argent, sous quelque forme de monnoye qu'ils se trouvaient, étaient marchandise dont le prix variait suivant la rareté et les besoins.

Je trouvai que la piastre, qui avait toujours valu un *Quouane*, trois *Thienes*, ou 780 deniers, ne valait plus qu'un *Quouane*, ou 600 deniers.

Comme les piastres devaient être par la suite la matière principale de nos achats à la Cochinchine, il me parut essentiel, dans une première tentative de commerce, d'en bien établir la vraie valeur et d'en fixer le prix pour toujours, afin de savoir sur quoi compter. Je donnai donc tous mes soins à ce premier objet.

Je proposai d'abord au Roi de lui vendre une partie des piastres, que j'avais apportées, à raison de 780 deniers la piastre. Ma proposition fut rejetée ; comme je savais que ce prince avait eu précédemment quelqu'envie d'établir une monnoye d'argent dans son royaume, je lui rappelai ses idées là-dessus et lui en fis voir les avantages, mais ce nouvel expédient, qui tendait à assurer le prix de nos matières d'argent, trouva des difficultés dans l'esprit du Roi.

Je réussis enfin, après deux mois de négociation, à obtenir de ce prince un édit qui rendait nos piastres même monnoye courante à raison d'un *Quouane*, trois *Thienes* ou 780 deniers. Cet édit R^{al} qui fixe à

¹ L'Empereur d'Annam était alors Lê-hiên-tông (Lê-duy-dào), 26^e roi de la dynastie de Lê, 1740-1786, mais le pouvoir était exercé par un Nguyễn, VÕ vu'o'ng (Nguyễn-phu'o-c chu), 1737-1765.

² *Toutenague*, du portugais *tutenaga*, alliage chinois de cuivre, zinc et nickel dont le meilleur vient, du Yunnan. Poivre dans son récit du Voyage du *Machault*, *Rev. de l'Ext.-Orient*, III, pp. 108 et seq., donne une longue note : *De la Toutenague*.

« Les Chinois en apportant de la Toutenague à la Cochinchine, ne se proposèrent qu'un essai de commerce, et de savoir s'il était possible de tirer parti d'un métal méprisé chez eux et qui n'a par lui-même qu'une valeur intrinsèque. Ils en apportèrent pour la première fois en 1745. Le prix médiocre qu'ils y mirent flatta l'avarice du roy qui règne aujourd'hui. Obligé pour faire sa monnoie d'acheter bien cher le cuivre des Chinois et n'en ayant pas toujours autant qu'il vouloit parce que la sortie de cette matière est défendue en Chine, il crut retirer un avantage considérable en faisant faire des caches de toutenague. Depuis ce tems, les Chinois en ont accepté considérablement et ont acheté avec bénéfice les anciennes caches qui étaient de cuivre, pour les porter chez eux où elles ont cours.

« Le Roy achète toute la toutenague 14 quans le pique de 120 catis, et en le réduisant en monnaie il en tire 48, 49 et souvent 50 quans ; ce qui fait un bénéfice immense. »

³ Le *Tien*, appelé par les étrangers sapèque, est une pièce de monnaie trouée au milieu; elle forme la 10^e partie de l'once ou lu'o'ng; c'est aussi la réunion de 60 sapèques en zinc.

« Les marchandises une fois vendues se payent en or ou en argent, mais plus souvent et plus communément en *caches* [sapèques] qui sont l'unique monnoye du pays. Ils les enfilent à la façon chinoise. Chaque ligature ou amarrage est composée de 600 caches, laquelle quantité ils nomment un *quam*. Le *quam* vaut 4^l 10 sols de notre monnoye. Ce *quam* se divise en dix *tiens* ou *masses* [mace] qui chacune ont soixante caches. Ils n'ont ni sols ni *condorins*. Au dessus du tien, ils comptent par *choué*. Un *choué* c'est 10 *quam* ou 6.000 caches. Ainsi le *quam* ou taël de Cochinchine ne fait que 6 masses de Chine. Par conséquent le taël de Chine fait un *quam* 6 *tiens* et 40 caches de Cochinchine. L'or et l'argent ne sont que marchandises. » (*Mém. sur la Cochinchine*, 1744. — *Rev. d'Ext.-Orient*, II, 1883, pp. 332-3.)

Poivre donne dans son *Journal*, III, pp. 467 seq., la *Manière de fondre les caches en Cochinchine*.

⁴ Un *quan* est une ligature de sapèques composée de 600 pièces de zinc; la ligature est appelée *Môl quan lien*.

perpétuité le prix des piastres à la Cochinchine, fut publié dans la capitale le 20 novembre 1749, et ensuite dans toute l'étendue du Royaume. La traduction authentique de cet édit est au Dépôt des Indes, à la Compagnie.

Cette première opération, ainsy terminée, je retournai, avec l'agrément du Roi, dans le port de Faïfo, pour y régler les affaires du vaisseau et du comptoir que j'y avais laissé. Les Commis que j'avais chargé de travailler à la cargaison du bâtiment, tandis que je négocierais à la Cour, avaient trouvé de grandes difficultés, malgré les instructions que je leur avais données pour traiter dans un pays dont ils ignoraient la langue et les usages. La négligence et l'infidélité de leurs interprètes, et surtout la mauvaise saison qui s'était déclarée dès le mois de 7^{bre}, les avaient arrêtés dans leurs opérations. J'envoyai dans les montagnes des gens affidés qui m'amènèrent des marchands avec lesquels je traitai ; je fis connaître aux commis de notre comptoir les prix des marchandises, la façon de les peser et mesurer ; enfin je les instruisis, en fésant des marchés en leur présence, de la façon dont ils devaient traiter avec les Cochinchinois ; et pour rendre les interprètes plus attachés à leurs devoirs, je leur promis une récompense proportionnée à leurs services. Après quoy je repartis pour la Cour où il me restait encore des articles essentiels à régler avec le Roi pour l'avantage et la sûreté de notre commerce.

Le Prince m'accorda successivement plusieurs audiences dans lesquelles il m'honora d'une familiarité sans exemple chez les souverains asiatiques. Je profitai de ses bonnes dispositions pour obtenir de lui des Lettres Patentes par lesquelles il accorde aux Français, jusques là inconnus à la Cochinchine, la permission de faire le commerce dans toute l'étendue de son Royaume, avec l'exemption de toutes sortes de droits, moyennant un présent de 4.000 Quouanes par chaque vaisseau, de quelque grandeur qu'il puisse être.

La Nation française est la première qui ait obtenu du Gouvernement Cochinchinois une permission de cette espèce. Les Hollandais n'ont osé la solliciter que quelques années après, en suivant nos traces, et jusqu'icy sont les seuls qui en partagent avec nous le privilège.

Je n'eus pas besoin de demander au Roi la permission de laisser un comptoir dans son pays ; il me pressa lui-même de l'établir et me sollicita de rester à sa Cour, en me promettant, pour l'année suivante, un commerce très avantageux, mais les circonstances ne me parurent pas favorables pour faire alors cet établissement. Le commerce de ce pays était fort dérangé par l'introduction d'une nouvelle monnaie de toutenague qui avait occasionné beaucoup de fraudes, de monopoles et de désordres de toutes espèces qui ne pouvaient subsister longtems, mais dont je ne pouvais pas prévoir le terme.

D'ailleurs pour pouvoir établir avec prudence le comptoir à la Cochinchine, il me fallait une certitude raisonnable que l'on pût y renvoyer l'année suivante un vaisseau de l'Isle de France, et je savais par expérience que le port de notre Isle était dépourvu de bâtiments, puisque je n'avais pu y trouver que le *Sumatra* pour ma première tentative ; ce mauvais vaisseau m'avait laissé à Pondichéri et celui que j'avais alors était destiné à retourner en France. Je jugeai donc qu'il valait beaucoup mieux emmener tous nos employés et différer d'une année l'établissement du comptoir qu'on pourrait toujours faire lorsqu'on serait en état de le soutenir. Je résistai poliment aux sollicitations du Roi, en lui donnant à espérer que je reviendrais incessamment, dès que les circonstances seraient plus favorables à notre commerce ; je fis mes remerciements et mes adieux à ce Prince, et je retournai à Faïfo disposer toute chose pour notre retour.

J'emportai avec moi les Patentes que le Roi m'avait accordées ; et il m'envoya dans le port une lettre pour le Roi de France, avec un présent. Je fis charger promptement tous les effets dont j'avais traité dans la Capitale et ceux que les commis avaient achetés à Faïfo pendant mon absence.

Je partis du port de Faïfo le 11 f^{er} 1750. J'arrivai à l'Isle de France le 10 du mois d'avril suivant. Je remis dans les Magazins de la Compagnie cinquante milliers de sucre, et toutes les marchandises de ma

cargaison qui étaient propres au besoin de la colonie ; je chargeai les autres qui convenaient mieux à notre commerce de France sur le vaisseau le *Dragon* que je trouvai dans le port, prêt à faire son retour en Europe. En un mot, je remis, soit à l'Isle de France, soit en France, de toutes les espèces de marchandises que la Cochinchine fournit, tant en sucres qu'en soyes crues et fabriquées, en métaux, en cire, en poivre blanc et noir, en drogues pour les teintures, enivoire et en bois d'aigle. Par ce moyen je mis la Compagnie en état de juger des avantages qu'elle pourrait retirer par la suite du nouveau commerce dont je venais de lui procurer l'ouverture.

Je remis à la caisse de l'Isle de France cinq barres d'or et vingt mille trois cents piastres restantes des trente mille que j'avais portées à la Cochinchine dont les circonstances ne m'avaient pas permis de faire l'employ. Je remis les Patentes du Roi de la Cochinchine au Gouverneur de l'Isle de France ; mais comme il manquait de vaisseaux, ainsy que je l'avais prévu, il envoya ces Patentes à Pondichéri, comme un comptoir de la Compagnie qui avait plus de moyens et se trouvait plus à portée de faire valoir les privilèges que j'avais obtenus pour le commerce de la Cochinchine.

J'envoyai en même tems à Pondichéri une copie du détail de mes opérations à la Cochinchine que j'avais envoyé à la Compagnie, avec un Mémoire qui contenait ce que l'expérience m'avait appris sur la manière de suivre ce nouveau commerce avec avantage.

Le Conseil de Pondichéri voulant profiter des permissions et privilèges que j'avais obtenus et depuis ce tems là envoyer annuellement un vaisseau à la Cochinchine, le premier voyage ne donna que 28^{pr}0/0 de bénéfice net sur l'armement ; mais les bénéfices de ces voyages ont augmenté chaque année et les Mémoires envoyés à la Compagnie par les soubrecargues employés dans ce moment, lui assurent un bénéfice annuel de trois cent cinquante mille livres, tous frais déduits ; enfin dans un compte envoyé tout récemment à la Compagnie par M. MAGON¹, ce Gouverneur lui annonce un profit de plus de quatre vingt mille livres sur l'achat, qu'il a fait, de la pacotille seule des Officiers d'un vaisseau de la Cochinchine relâché dans son port. Quel profit ne donnera donc pas la cargaison de ce bâtiment !

Il est constant et reconnu que les marchandises de la Cochinchine, portées à Surate, y donnent cent pour cent de gain, tandis qu'il n'y a aujourd'hui dans toutes les Indes aucun autre commerce qui donne seulement 40^{pr}0/0. Il n'en est donc aucun aussi lucratif que celui de la Cochinchine, indépendamment des accroissemens qu'il peut recevoir et des avantages que la Compagnie est en état de retirer suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle y a déjà établi et qui le sera plus solidement encore, quand elle le jugera à propos.

Je laisse à décider à tout citoyen raisonnable si le service que j'ai rendu à la Compagnie par l'ouverture d'un commerce aussi avantageux, ne mérite pas la pension de 1200^L qu'on m'avait promise en termes positifs, parcequ'à mon insçû et en mon absence on a eu l'adresse de la stipuler, dans mes conditions, en termes équivoques.

Outre ce service, que j'ai rendu à la Compagnie, suivant la teneur de mes engagements, je crois lui en avoir rendu un autre qui paraîtra moins important à ceux qui ne jugent des services que par l'argent comptant qu'ils rapportent, mais qui aura son mérite aux yeux des vrais citoyens. J'ai transporté de la Cochinchine à l'isle de France plus de trois cents plants de tout ce que le Pays produit en arbres et plantes utiles, telles que le cannelier, le poivrier, l'Aloué ou bois d'Aigle², les arbres qui donnent la bray

¹ MAGON remplaça en 1756, BOUVET DE LOZIER comme gouverneur de l'Isle de France ; il eut lui-même pour successeur DESFORGES BOUCHER en 1759.

² Poivre lui-même écrit dans son *Journal d'un Voyage à la Cochinchine*, p. 432 : « J'ay acheté du bois d'aigle de la 3^e sorte qui vaut ordinairement dix-huit à vingt quans le pic. C'est une marchandise à laquelle il est fort aisé d'être trompé. Les Cochinois mêlent adroitement parmi ce bois des morceaux contrefaits peints à l'extérieur et embaumés à la fumée du vrai, de façon qu'il faut être bon connaisseur pour n'être pas surpris.

et les raisinés, ceux qui fournissent les huiles et les vernis, ceux qui sont les plus propres à la construction, ceux qui donnent les teintures, les fruitiers de toutes espèces, et surtout une sorte de riz excellent convenable à notre Isle de France, en ce qu'il croit dans les terres sèches et qu'il meurt près de deux mois plus tôt que les autres riz, ce qui est un avantage très considérable dans un pays où les récoltes ne périssent que par les ouragans qui arrivent ordinairement sur la fin de la saison. Ce riz de la Cochinchine, semé à l'Isle de France, y avait bien réussi ; mais les habitants en ayant livré la culture à l'ignorance des nègres, il y est péri aujourd'hui. Les autres plants, transplantés dans les jardins de la Compagnie, y ont presque tous péri aussi, faute de soins ou par l'ignorance de ceux qui ont été chargés de leur culture. L'administration, qui n'avait pas senti la valeur du présent que j'avais fait à la Colonie, en ignore la perte. J'avais cependant remis à l'Isle de France, avec ces plants, un mémoire sur leur utilité et sur la manière de les cultiver. J'avais envoyé à la Compagnie une copie de ce mémoire en lui demandant ses ordres pour en assurer la conservation et la multiplication ; je ne connais plus à l'Isle de France que deux ou trois Canelliers et Rottins qui sont les restes de plus de 300 plants que j'avais apportés de la Cochinchine et il n'en reste guère qu'un pareil nombre de ceux que j'avais apportés du Cap de Bonne-Espérance.

SECONDE OPERATION

Après avoir rendu compte à l'Isle de France de ce que j'avais fait à la Cochinchine pour le service de la Compagnie, je ne pensai plus qu'à l'exécution de la seconde partie de mes engagements qui avaient pour objet l'acquisition des plants d'épicerie fines que je devais transplanter dans nos Isles de France et de Bourbon.

Il était question de me rendre aux Isles Philippines où j'espérais me procurer, par la voye de Mindanao, les plants d'épicerie qui croissent dans les Isles Molucques qui n'en sont éloignées que d'environ 60 lieues. Mon espérance était principalement fondée sur la connaissance que j'avais du commerce interloppe, que les Molucquois font, malgré les Hollandais, avec les Isles des Espagnols.

« Il faut sçavoir qu'il y a trois sortes de bois d'aigle, la première qu'ils nomment *Khi-nam*, c'est le cœur de l'arbre d'aloë qui est si résineux qu'on peut y enfoncer l'ongle comme dans la cire. Il se vend fort cher et le Roy a seul le droit de vendre cette marchandise; c'est le bois de Calembal.

« La seconde sorte se nomme *llam hieong*, en français Calembouc. Il paroît presque aussi résineux que l'autre, mais il a plus de bois et est par conséquent plus léger et plus dur. Cependant lorsqu'on le jette dans l'eau, il ne surnage point et c'est la marque la plus sûre pour le connoître. Il est d'une couleur brune avec beaucoup de petites taches noires occasionnées par la résine qui rend cette douce et agréable odeur qui le fait rechercher par les Orientaux pour parfumer leurs maisons et composer leurs parfums. Cette seconde espèce vaut de sept masses à un quan jusqu'à un quan et demi la livre. Il y a un bénéfice considérable à la porter à Suratte, Gedda, Moka, Bassora, etc.

« La troisième espèce est le bois d'aigle proprement dit. Les gens du pays le nomment *thie hieong*. Il est plus blanc, plus léger, moins résineux que les deux autres espèces. Il se vend de trente à quarante quans le pic suivant les armées. Les trois espèces sont le même arbre plus ou moins mûrs, plus ou moins résineux.

« On pourroit à ces trois espèces en ajouter quatre autres que les gens du pays nomment *sin hieong*, c'est-à-dire bois d'aigle verd; il se vend dix-huit quans, le pic; *lao hieong*, douze quans; *nhil hieong*, dix ; *nhi hieong*, trois quans. Ces trois espèces sont un bois blanc sans presque aucune veine noire. Elles sont du même arbre à la vérité, mais sans résine et par conséquent sans parfum et sans valeur. Les Cochinchinois marchands de bois d'aigle ne manquent jamais de glisser parmi la troisième espèce de grosses bûches de ces dernières auxquelles ils sçavent donner la couleur comme si elles étaient de la seconde espèce. Il faut les rebutter, autrement on feroit de mauvais marchés, parce que les bûches pèsent beaucoup. »

Bois d'aigle, traduction du latin *lignum aquilae*, traduit du malais *agila* d'où le portugais *pão de aguila*. Cf. A. CABATON, *les Chams*, p. 50. — YULE-CORDIER'S *Marco Polo*, II, p. 271 n.

Le Gouverneur de l'Isle de France, auquel je m'adressai pour avoir un vaisseau qui me transportât à Manille, n'avait alors dans son port aucun bâtiment dont il pût se passer pour les besoins urgents de sa colonie. Ainsy, malgré les promesses et les engagements de la Compagnie, je me vis encore cette fois privé du secours dont j'avais besoin pour la servir.

Dans cette circonstance, je jugeai n'avoir d'autre parti à prendre que celui de passer à la Chine, pour me rendre de là à Manille, soit par la voye d'un vaisseau de Macao, soit par celle d'un bâtiment espagnol ; il y avait alors dans le port de l'Isle de France deux vaisseaux destinés pour la Chine. Je demandai mon passage sur un de ces bâtiments nommé le *Mascarin*¹ et neuf mille piastres que je devais employer à la Chine en marchandises propres pour Manille, tant pour défrayer les dépenses de mon voyage, par le bénéfice du commerce que je ferais dans ce pays, que pour couvrir, par cette apparence de commerce, le vrai et secret motif de mon voyage.

Le Gouverneur de l'Isle de France consentit à ma demande. Je partis de l'Isle de France sur le vaisseau le *Mascarin* le deux juin 1750, et j'arrivai à Canton le 14 août de la même année. Je fis fabriquer à la Chine des soyeries propres au commerce de Manille ; je les chargeai sur un vaisseau de Macao, nommé le *Santa Rita*, et partis de Macao, le 25 avril 1751. J'arrivai à Manille le 25 May suivant.

Malgré la mauvaise situation où je trouvai le commerce de Manille, par la perte d'un de ses galions, venant d'Acapulco, ce qui rendit les piastres d'une rareté extrême ; je vendis d'abord mes marchandises de la Chine et autres avec un bénéfice d'environ 33 % et je tournai ensuite toute mon attention vers l'objet principal de mon voyage, qui était, la recherche des plants d'épiceries fines.

Dès les premières démarches que je fis pour cette affaire, je rencontrai un obstacle par la publication du secret de la Compagnie. M. Dupleix instruit, par je ne sais quelle voye, du projet que j'avais présenté à la Compagnie en 1748, avait tenté, en 1750, de me prévenir en donnant commission à un marchand espagnol, qui retournait de Pondichéri à Manille, de travailler à la même affaire.

Cet étranger avait été porteur d'une lettre de M. Dupleix, par laquelle ce Gouverneur promettait vingt mille Piastres à quiconque remettrait à Manille vingt cinq plants de chacune des deux épiceries entre les mains de M. CARVALLO, soubrecargue du vaisseau expédié à Pondichéri. De ces vingt mille piastres, dix mille doivent être payées comptant, et à cet effet déposées chez les Jésuites de Manille : les dix mille autres devaient être payées en lettres de change sur la Compagnie.

Suivant cette disposition la Compagnie courait tous les risques, soit des erreurs de M. Carvallo, soit du voyage de Manille à Pondichéri et de là à l'Isle de France. Cette lettre rendue publique, avait été jusques là sans succès : mais la publicité du secret qui devait être l'âme d'une affaire de cette nature, et les offres considérables de M. Dupleix rendaient l'exécution du projet beaucoup plus difficile pour moi qui n'en avais pas de semblables à faire.

Mes premiers soins furent de retirer cette lettre de M. Dupleix, d'entre les mains du public ; je la retirai en effet dans le moment où elle allait tomber dans celles d'un zélé Hollandais, capitaine d'un vaisseau de Batavia qui était pour lors à Manille. J'ai laissé à l'Isle de France l'original de cette lettre, dont j'apportai une copie, que j'ai jettée à la mer, lorsque j'ai été pris par les Anglais sur le vaisseau le *Pondichéri*.

Il ne sera pas inutile d'observer icy que le secret de mon voyage, pour lequel j'ai toujours été impénétrable, parce que je le regardais comme d'une nécessité absolue, n'a pas été mieux gardé en France

¹ 1 Le *Mascarin* était un bâtiment de 641 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 136 hommes, commandé par TRUBLET et parti de Lorient pour la Chine le 17 décembre 1741.

qu'à Pondichéri ; et j'ai des preuves qu'il a été infidèlement divulgué par quelques uns de ceux que leur place semblait obliger à la discrétion.

Après bien des recherches et des informations qui ne me présentaient que des obstacles, il arriva dans la rivière de Manille quelques petits bâtiments revenant de Zébou, de Mindanao et de Bornéo. Comme j'avais été précédemment instruit du commerce interlope d'épicerie qui se fait dans quelques-unes de ces Isles, je pensai pouvoir tirer des connaissances des gens nouvellement arrivés, et même trouver peut-être dans leurs embarcations quelques épicerie propres à être semées, d'autant que leur traversée avait été fort courte.

J'appris en effet qu'un marchand chinois avait apporté quelques sacs de noix muscades dans un bâtiment malais : je me procurai par lui 300 noix qui étaient toutes fraîches, dans leur coque et quelques-unes avec leurs macis ; je les plantai aussitôt dans la meilleure terre que je pus trouver et en peu de tems j'en vis successivement sortir et germer une douzaine.

Le même Chinois m'ayant ensuite procuré plus de 3.000 d'autres noix muscades, également dans leur coque, et en ayant semé les plus fraîches, j'en vis germer plusieurs de sorte que le 12 février 1752, je me trouvai en possession de trente deux plants de muscadiers beaux et vigoureux.

Il ne me manquait plus que des géroffliers, mais je ne pouvais gueres espérer d'en obtenir de la même manière dont j'avais acquis les muscadiers. Le commerce interlope de l'épicerie, qui se fait entre les Philippines et les Molucques ne pouvait pas me procurer des graines fraîches de l'un comme j'en avais eu de l'autre, parce que le fruit du gérofflier, parvenu à sa maturité, n'étant pas l'épicerie marchande, je ne pouvais en attendre par la voye du commerce, et le géroffle marchand, qui est celui qui se vend partout, ayant été cueilli avant d'être mur, n'a pas de germe et ne saurait produire.

Dans cette persuasion, je pensais que l'unique moyen d'acquérir les plants de géroffliers était de me servir de quelque embarcation du pays pour aller moi-même, ou envoyer quelqu'un de confiance, à la recherche de ces plants, dans les Isles où ils croissent, à l'insçu des Hollandais, mais tous les petits bâtimens, qui auraient été propres à cette opération, avaient été arrêtés par le gouvernement sous le prétexte d'un armement fait par les Espagnols contre les insulaires d'Iolo, avec lesquels ils étaient en guerre.

Dans cette circonstance je m'adressai au Gouvernement général des Isles Philippines ; je sondai sa façon de penser, et la trouvant favorable je lui confiai par degré le secret de mon entreprise : je le mis dans mes intérêts et l'amenai à faire avec moi une convention relative à l'exécution de mon projet.

Les principaux articles de cette convention furent : 1° que le Gouvernement général donnerait ordre à celui de Sambuangan d'expédier un bateau armé par des Mindanaoniens, exercés dans le commerce interlope des Molucques, pour aller dans ces Isles chercher au moins 25 plants de chaque épicerie avec la plus grande quantité de graines fraîches qu'ils pourraient recueillir ; 2° que le même gouvernement de Sambuangan aurait ordre de négocier avec le nommé TAMONTACA, roi de Mindanao, son ami, pour l'engager à expédier de ses galères à la recherche des mêmes plants ; nous convînmes de plusieurs autres articles qu'il serait trop long de rapporter.

En conséquence de cette convention, des ordres furent expédiés par Sambuangan¹ le 5 août 1751, la réponse, en datte du 15 8^{bre}, arriva de Mindanao le 18 9^{bre} de la même année. Cette réponse, du gouvernement de Sambuangan, fut très favorable ; il disait qu'il avait déjà pensé, de lui-même, à faire cette opération, que des interloppes Molucquois, qui étaient venus cette même année dans son port, lui

¹ Sambuangan, Zambonnga, à la pointe de Mindanao, en face de l'île de Basilan.

avaient promis de lui apporter les plants en question, moyennant la promesse qu'il leur avait faite de quelques pièces de toile ; qu'enfin rien n'était plus facile que de se procurer les plants des deux épiceries dès que la paix serait faite avec les insulaires d'Iolo.

Quelque temps après le Gouvernement général apprit la tentative faite en 1750 par M. Dupleix, et voyant que le secret de cette affaire n'était pas tel qu'il l'avait d'abord cru, puisque la lettre de M. Dupleix avait été publique, il craignit de se brouiller avec les Hollandais, s'il paraissait être pour quelque chose dans un projet dont l'exécution leur eût été si désavantageuse. Les Espagnols soutenaient alors une guerre très ruineuse contre les insulaires d'Iolo ; les Hollandais pouvaient faire un tort infini à la colonie des Philippines en donnant des secours aux ennemis qui avaient déjà recherché leur alliance.

En conséquence de ces craintes le Gouvernement G^{al} écrivit à celui de Sambuangan une seconde lettre par laquelle il rétractait les ordres qu'il lui avait envoyés par la première lettre et lui donnait à entendre que, dans la demande qu'il lui avait faite, il n'avait eu d'autre motif réel que celui de satisfaire sa curiosité. Cependant ce gouverneur me suggéra divers moyens dans lesquels il m'eut aidé sans se compromettre ; mais ces moyens devinrent impraticables par le défaut d'embarcations convenables, dont le pays manquait absolument ; enfin il me proposa de lui-même comme le plus sûr de tous les expédiens, de demander à nos Isles une frégate, à condition qu'elle ne paraîtrait à Manille que sous un pavillon asiatique, suivant l'usage ; nous convînmes de l'état de cargaison que cette frégate devait apporter.

J'écrivis en conséquence à M. DAVID, gouverneur des Isles de France et de Bourbon, par la voye d'un vaisseau anglais, qui partit de Manille pour la côte de Coromandel en x^{bre} 1751. J'envoyai à l'Isle de France par la même occasion quelques noix muscades pour y être semées ; j'en envoyai ensuite une plus grande quantité par un vaisseau français, qui partit de Manille pour Pondichéri le 20^{er} 1752, et, par la même voye, j'écrivis une seconde lettre à M. David, pour lui apprendre mon commencement de succès par l'acquisition des muscadiers et lui demander avec insistance la frégate dont j'avais besoin pour achever ma mission ; je lui fis passer en même tems un mémoire sur la manière de former un jardin propre à recevoir les plants que j'avais déjà, et sur la méthode avec laquelle on devrait les cultiver.

J'écrivis par la même occasion à la Compagnie et je joignis à ma lettre une copie du mémoire envoyé à l'Isle de France sur la culture du muscadier ; enfin je fis passer à la Compagnie des montres des noix muscades dont j'avais fait l'acquisition. Le paquet, qui contenait ces montres d'épicerie, renfermait environ trente noix rondes et longues, presque toutes dans leur coque, telles qu'elles sortaient de dessus l'arbre et quelques-unes séparées de leur coque, pour en mieux assurer la conservation et mettre la Compagnie en état d'examiner et de reconnaître la qualité de l'épicerie dont j'avais les plants.

J'ignore encore le jugement que la Compagnie a porté sur ces montres d'épicerie que je lui avais envoyées comme une preuve de l'acquisition précieuse que j'avais eu le bonheur de faire pour elle, car depuis que j'ai commencé, en 1750, à travailler à cette affaire, je n'ai jamais pu obtenir de la direction une seule réponse ; mais j'ai connaissance que les montres cy-dessus furent remises, par M. de MACHAULT, à MM. de BUFFON et de JUSSIEU, ainsy que mon mémoire sur la culture des muscadiers, pour être examinées ; je sais que les noix rondes et longues furent reconnues par ces savants pour être la vraie épicerie et que le mémoire eut également leur approbation. Ces messieurs sont en état, encore aujourd'hui, d'en donner leur attestation.

J'attendis à Manille l'arrivée de la frégate que j'avais demandée à l'Isle de France ; j'obtins pour cela une permission d'hiverner dans le pays, et pendant l'hivernage je fis toutes les recherches possibles sur tout ce qui regardait les Isles Molucques, afin d'assurer le succès de ma mission, lorsque la frégate que j'attendais, serait arrivée. J'appris même la langue malaise, pour pouvoir, sans le secours d'interprètes, traiter avec les Molucquois que je rencontrerais. Enfin le Gouverneur Général des Philippines, qui me

protégeait de toute son autorité, m'ayant accordé la permission de fouiller dans les Archives de Manille, j'y trouvai quantité de Relations, faites dans le tems auquel les Espagnols en avaient été les maîtres, et je tirai de ces pièces originales, outre plusieurs anecdotes intéressantes, des connaissances suffisantes pour faire une carte de ces Isles beaucoup plus exacte que celle des Hollandais.

Au milieu de ces occupations, je me procurai, à force de recherches, deux batteaux espagnols que j'armai de concert avec le gouverneur de Manille sous un nom espagnol et sous le prétexte de les envoyer en course contre les insulaires d'Iolo, pour cacher le vrai motif de leur voyage. Mon but était de les envoyer à la recherche des plants d'épiceries, afin de les avoir prêts à l'arrivée de la frégate que j'attendais et épargner par là à ce bâtiment un voyage dangereux dans les mers des Molucques. Je mis vinq-cinq Indiens dans chacun de ces batteaux ; je leur donnai des vivres pour sept mois, et j'en confiai le commandement à un mestice malais, homme capable, à qui je donnai les instructions, dont il pouvait avoir besoin, avec les armes nécessaires pour se défendre contre les Pirates dont ces mers étaient couvertes.

Ces batteaux partirent de Manille le 1^{er} de mars 1752 : ils arrivèrent à Sambuangan les premiers jours de May, et y furent retenus par le commandant de la flotte espagnole jusqu'au 7 de Juin : ils partirent ce jour-là pour aller dans la rivière de Mindanao y prendre des pilottes pratiques. Le Roi du Pays leur en procura à la prière du S^r OSCOTTE, maître des deux batteaux, lequel avait écrit à ce prince, son ami particulier ; mais les pilottes assurèrent qu'il n'était plus tems d'aller dans les Isles du Sud, vu que la Mousson du Sud-Ouest était déjà déclarée, quoiqu'il ne fut encore que le vingt sept juin.

Le patron des deux batteaux se contenta de prendre de ce pilote toutes les informations que je lui avais recommandées sur la navigation dans l'archipel des Molucques et surtout des Isles situées entre Ternate et Mindanao ; après quoi il revint dans le port d'Ylo-Ylo¹ sur la côte de l'Isle de Panay, d'où il renvoya à Manille un des deux batteaux qui y arriva à la fin de 7^{bre} de la même année 1752.

En Octobre suivant je reçus à Manille la nouvelle d'un événement dont les suites pouvaient être ou très favorables ou fort contraires à l'exécution de mon projet commencé par la voye de Sambuangan ; le S^r PULGARE, gouverneur de cette place espagnole (le même que celui dont il a été parlé cy devant et à qui le Gouverneur général avait envoyé des ordres relatifs à mon projet) était mort à la fin de 7^{bre} 1752 : il était essentiel pour la réussite de mes opérations d'avoir dans cette place un homme sur lequel je pus compter.

Dans la circonstance où se trouvait la colonie de Sambuangan, sans chef, environnée d'ennemis, le Gouverneur général se hâta de remplir ce poste par le choix d'un certain Manuël AGUIRRE. Cet Espagnol n'était pas l'homme qui convenait au projet de la Compagnie. Le S^r Oscotte était cet homme unique ; c'était à lui seul que je m'étais ouvert sur le secret de ma commission, de concert avec le Gouverneur général ; c'était lui qui avait fourni les deux embarcations dont j'ai parlé cy dessus et il s'était prêté à cette première tentative avec toute la bonne volonté possible. J'entrepris d'employer mes amis et le crédit que j'avais auprès du Gouverneur général pour faire tomber au S^r Oscotte le gouvernement de Sambuangan. Il serait trop long de rapporter icy les divers moyens que j'employai et les circonstances que je fis valoir pour venir à bout de mon dessein. J'en ai envoyé le détail à la Compagnie dans ma lettre, n^o 20 ; on y lit qu'après deux mois de courses et de travail, je réussis enfin à faire nommer le S^r Oscotte au gouvernement de Sambuangan, le 4 décembre 1752. Ses patentes lui furent expédiées à la fin du même mois.

¹ Ilo-Ilo est la principale ville de la province de ce nom dans l'île de Panay dans le groupe de l'archipel des Visayas des Philippines.

Le S^r Oscotte partit pour son Gouvernement de Sambuangan, le 12 f^{er} 1753 ; j'avais concerté avec lui les opérations qu'il s'était engagé de suivre pour la recherche des plants. Le nouveau gouverneur devait suivant ses conventions employer ses propres embarcations et faire agir les Mindanaoniens, ainsy que les insulaires de Basilan à la poursuite de la même affaire. Je lui avais en conséquence avancé la somme de deux mille piastres, en sus de quinze cents autres avancées précédemment pour l'armement des deux bateaux dont il a été parlé, et dont le S^r Oscotte n'avait pu encore rendre compte, le plus grand de ces bateaux n'étant pas de retour.

Le motif de ces avances constatées par les reçus du S^r Oscotte qui sont entre les mains de la Compagnie, était de mettre le Gouverneur en état de faire valoir les ressources et les moyens que fournit naturellement, pour les opérations projetées, un poste tel que Sambuangan situé à la porte des Molucques, et environné d'insulaires qui ne subsistent que par le commerce interloppé qu'ils font dans cet archipel.

J'attendis inutilement à Manille pendant 14 mois la frégate que j'avais demandée. Quoique étranger chez les Espagnols, j'avais eu parmi eux assez de crédit pour faire donner un gouvernement important à un homme dont j'avais jugé l'élévation nécessaire au succès du projet de la Compagnie ; mais je ne pus obtenir de mes concitoyens le Faible secours que je leur avais demandé pour être en état de leur rendre le plus important service. Il n'était question que d'un bâtiment de 300 tonneaux dont la cargaison eut payé avec bénéfice les frais de l'armement. Avec ce bâtiment j'eus transporté à la Compagnie de France la moitié du plus beau commerce de celle d'Hollande. Le Gouverneur de l'Isle de France qui n'avait qu'un ordre vague de me seconder, et qui manquait de vaisseaux pour les besoins les plus pressans de sa Colonie quoiqu'il en eut souvent demandé en France, ne put m'envoyer aucun bâtiment.

Dans cet abandon forcé je n'eus d'autre parti à prendre que celui d'aller moi-même solliciter les secours dont j'avais besoin. M. Dupleix à qui je m'étais également adressé, m'avait répondu qu'il n'avait aucun ordre de la Compagnie à mon sujet. Je m'embarquai donc sur le *Chevalier Marin*¹ avec dix neuf plants de muscadiers sains et vigoureux que j'eus beaucoup de peines à placer dans ce navire de Pondichéri embarrassé par une multitude de passagers de toute nation, sans galerie et sans chambre de conseil. J'abandonnai à regret d'excellents pilotes pratiques que j'avais tenu prêts pour m'en servir dans le voiage des Molucques si la frégate que j'avais demandée était arrivée. Je partis de Manille, le 21 février 1753 et arrivai à Pondichéry le 7 avril.

Des dix-neuf plants de muscadiers que j'avais embarqués à Manille, je n'en débarquai à Pondichéri que douze. Les autres avaient péri pour n'avoir pas eu assez d'air. Je ne trouvai dans cette colonie aucun secours pour sauver ces douze plants desquels sept périrent encore à Pondichéri par les vents de terre. Je demandai inutilement à M. Dupleix quelque assistance pour retourner à Manille et suivre ma mission. Ce Gouverneur, à qui de petites passions étrangères ont souvent fait faire de grandes fautes, approuva d'abord ma proposition, il trouva ma demande raisonnable, mais dans le même instant, il refusa de s'y prêter, en me disant en termes formels (ce qu'on aura de la peine à croire) que je ne devais pas ignorer que son épouse ne pouvait me souffrir².

Je renvoyai de Pondichéri à Manille un employé indien qui m'avait suivi dans tous mes voiajes, je le chargeai de mes lettres pour le S^r Oscotte, et lui donnai les instructions nécessaires pour entretenir une correspondance avec ce Gouverneur de Sambuangan.

¹ Le *Chevalier Marin* était un bâtiment armé à Lorient de 480 tonneaux, armé de 16 canons, monté par 85 hommes. Pour les mouvements des bateaux de la Compagnie des Indes voir : *Inventaire des Archives de la Compagnie des Indes* par M. Al. LEGRAND, professeur d'histoire au Lycée de Lorient. (*Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux hist.*, 1913, pp. 160-251).

² Jan Béguin qu'il épousa en 1711.

Le dix-neuf Octobre de la même année 1753, je mis dans le *Rouillé*¹, sur lequel je m'embarquai pour l'Isle de France, trois des plants qui me restaient, et je chargeai les deux autres sur le vaisseau le *Lys*² qui partait en même temps que le *Rouillé*. Je crus devoir ainsi partager les risques, et je pris les précautions convenables pour que lesdits plants fussent soignés sans être connus.

Je partis de Pondichéry le 20 8^{bre} et arrivai à l'Isle de France le 2 X^{bre} 1753. Les cinq plants furent débarqués en bon état. Je proposai à M^r BOUVET, successeur par intérim de M^r David, de faire dresser un procès-verbal pour constater l'état des plants que j'avais apportés : ce Gouverneur pensa que le procès-verbal ne conviendrait que dans le cas où il n'y aurait plus rien à craindre de la publication du secret qui jusque là était entre lui et moi.

Je priai encore M^r Bouvet de vouloir bien disposer de ces plants pour en assurer la conservation, mais ce Gouverneur ne vit aucune sûreté à les déposer dans les jardins de la Compagnie, qui n'étaient pas clos, où il n'y avait point d'abry contre le vent et le soleil, et dont la direction venait d'être confiée récemment par ordre de la Compagnie à un homme sans conduite, sans capacité, sans expérience, et dont la mission singulière paroissait être l'ouvrage des ennemis du projet de l'acquisition des épiceries.

Je connoissais par expérience l'incapacité des jardiniers de la Compagnie à l'Isle de France, et le peu de soin qu'ils avaient donné à la culture des plants de toute espèce que j'y avais apportés du Cap et de la Cochinchine dont la plupart avaient été enlevés par divers habitans, ou avaient péri faute de soins. Cette expérience m'avait engagé à faire un mémoire sur la manière de disposer un jardinier³ particulier propre à la culture des plants d'épicerie, suivant la méthode nécessaire observée par les Hollandais dans leurs isles de Banda. J'avais envoyé ce mémoire à la Compagnie, comme je l'ai dit cy devant, dans la vûe d'obtenir des ordres pour la formation de ce jardin. Ce mémoire avait été lu ; il avait eu l'approbation de MM. de Buffon et de Jussieu, il n'avait pour objet que les interests les plus chers de la Nation et de la Compagnie en particulier ; il semblait mériter au moins une ligne de réponse, on n'en fit aucune : et lorsque j'arrivai à l'Isle de France avec mes plants de muscadiers, je ne trouvai ni ordres ni disposition pour les recevoir, et pour en assurer la conservation. Je peux assurer que c'est à ce deffaut que la Compagnie doit attribuer la perte qu'elle en a faite par la suite.

Sensible comme je devais l'être, en bon citoyen, à des marques si peu équivoques de l'abandon de la Compagnie contre la foi de ses engagements, et contre ses propres intérêts, je fis part de mon chagrin à un ami, qui, touché de la justice de mes plaintes, et affligé de voir le bien public sacrifié depuis trop longtems à des intérêts particuliers, me déclara sans déguisement la cause des contradictions que j'éprouvais, et m'apprit enfin ce que je craignais de savoir.

« Ignorez-vous donc, me dit-il, que M. Duvelaër est aujourd'hui le tout puissant à la Compagnie des Indes par la faveur du nouveau Commissaire dont il a toute la confiance ? Il est devenu l'âme de ses délibérations, et il employe son crédit à se venger sans ménagement sur ses rivaux de la considération qu'ils ont eu à son préjudice prétendu sous les Commissaires antérieurs. Tout ce qui a été fait sous les Commissaires précédents est décidé mal fait ; c'est un malheur aujourd'hui d'avoir eu leur protection, et c'est un crime d'avoir été présenté par d'autres que par M. Duvelaër pour servir la Compagnie ; quant à ce qui regarde votre mission en particulier M. Duvelaër s'est mis à la traverse pour empêcher la Compagnie de tenir ses engagements avec vous. Le pouvoir du Comité secret qui vous avait envoyé *a été frondé* : ce même directeur qui avait signé dans la délibération par laquelle on a accepté vos services,

¹ Le *Rouillé*, bâtiment de 900 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 176 hommes, commandé par TRUBLET, parti de Lorient pour les Indes, le 8 mars 1753; désarmé le 23 mai 1754.

² Le *Lys* était un bâtiment de 1050 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 233 hommes, commandé par BEART DU DESERT, parti de Lorient pour les Indes le 18 octobre 1752; désarmé le 24 mai 1754.

³ Note JPM : Il y a une erreur évidente, il faut lire : « disposer d'un jardin particulier »

qui avait applaudi à votre projet, et avait offert de vous donner des connaissances certaines pour le faire réussir, dit aujourd'hui que c'est un projet chimérique. Non content de tenir à votre sujet les discours les moins mesurés, il a fait écrire des mémoires et des lettres contre vous par des gens qu'il a suscités sans paroître, pour se réserver le droit de les appuyer ; et vous êtes surpris que la Compagnie vous abandonne ! vous lui apporteriez aujourd'hui toutes les Molucques avec leurs épiceries et leurs mines d'or, qu'on ne voudrait pas les recevoir de vous. »

Après avoir entendu un discours si affligeant dont la vérité m'était confirmée par l'abandon que j'éprouvais, par les lettres particulières de mes amis, et par tous les évènements inouis, dont j'étais témoin aux Indes, lesquels annonçaient tout à la fois le crédit énorme du S^r Duvelaër et le mépris du bien public sacrifié à des passions particulières, mon premier mouvement fut de tout abandonner et de repasser en France. Mon but était d'aller confondre celui qui profitait de mon absence pour attaquer ma réputation ; comme s'il m'avait été possible d'attaquer avec succès un homme puissant et accrédité qui, me connaissant à peine, ne pouvait être qu'un accusateur de mauvaise foi, dont le motif était moins de me nuire personnellement que de faire échouer par ses manœuvres un projet dont il sentait bien tous les avantages ; mais dont le succès eut d'un côté couvert ses ennemis d'une gloire qu'il voulait détourner, et de l'autre eut fait un tort infini au commerce de la Hollande, pour laquelle ce Directeur a toujours conservé les yeux d'un républicain pour sa patrie.

Mon premier mouvement passé, je fis réflexion que ce serait donner gain de cause aux ennemis de mon projet que de l'abandonner, et qu'en repassant en France uniquement pour me justifier de quelques accusations méprisables dont je serais toujours à tems de faire voir la fausseté, c'était sacrifier les intérêts de la patrie à ma satisfaction particulière.

J'avais déjà rempli seul et sans secours la moitié de ma mission, en apportant à l'Isle de France les plants de muscadiers ; il ne me restait plus à acquérir que les géroffliers. J'avais à Mindanao, dans le Gouvernement de Sambuangan, un homme à moi sur lequel je devais compter, et qui peut-être avait déjà fait l'acquisition qui me manquait ; mon projet exécuté se présenta à mon imagination avec tous les avantages qu'il procurerait à notre Colonie de l'Isle de France, à la Compagnie, à la Nation, sous une forme capable de séduire un cœur patriote. Je repris courage, j'osai espérer que je réussirais à servir avantageusement la Compagnie malgré son abandon, malgré le S^r Duvelaër et son parti. Les fatigues du voyage, les périls de la mer, ceux mêmes que j'avais à craindre de la part des Hollandais que je pouvais soupçonner être avertis de mes desseins, tous ces dangers ne furent plus rien pour moi, dès que je me sentis assez de force pour mépriser les contradictions des Directeurs mêmes de notre Compagnie.

Je demandai à M. Bouvet, Gouverneur de l'Isle de France, un vaisseau, quelque mauvais qu'il fût, uniquement pour me porter à Manille, où j'espérais trouver les plants qui nous manquaient, et dont le S^r Oscotte, Gouverneur de Sambuangan, avait dû faire l'acquisition, dans tout le courant de l'année 1753.

M. Bouvet, après un calcul exact des besoins de sa colonie combiné avec le petit nombre de bâtimens qu'il avait dans son port, consentit à m'accorder une mauvaise frégate de 160 tonneaux, dont il pouvait se passer pour l'année 1754.

Avant de m'embarquer sur ce vaisseau, je parcourus les différentes habitations de l'Isle de France pour y chercher quelque endroit propre à la culture et à la conservation des plants de muscadiers que j'avais jusque là conservés dans les caisses de Manille, faute d'un lieu de sûreté et d'un terrain disposé à les recevoir. Depuis plus de quatre mois que j'étais arrivé à l'Isle de France, quelques-uns de ces plants avaient beaucoup souffert, et ils demandaient tous à être mis en pleine terre ; je les plaçai dans trois différens quartiers de l'Isle de France et dans des endroits qui me parurent les mieux disposés pour leur culture. Je tirai des habitans à qui je les confiai, des reçus qui contenaient la description des plants que je remis à chacun d'eux.

Je partis de l'Isle de France le premier de mai sur la frégate, la *Colombe*, qui était faiblement équipée. M. Bouvet avait en quelque sorte pris sur lui de m'accorder ce vaisseau, par zèle pour le bien public et fondé uniquement sur ma mission dont l'ordre n'était pas révoqué ; il ne me l'avait accordé qu'en tremblant, et sans oser faire les dépenses nécessaires, parce qu'il connaissait les dispositions et le crédit du parti du S^r Duvelaër dominant dans la Compagnie et qu'il savait parfaitement qu'on apprendrait pas avec plaisir un armement dont on craindrait le succès.

J'emportai une cargaison de Boôns (*sic*)¹, de fer, de mauvais fusils de traite et quelques autres marchandises d'Europe qui étaient des rebuts des magasins de l'isle, parce que M. Bouvet n'avait osé, par les raisons expliquées cy-dessus, me donner des marchandises qui auraient pu devenir nécessaires à la Colonie dans de certaines circonstances, même éloignées.

Avec un vent toujours favorable il me fallut trois mois et demi pour me rendre à Manille. Avec les mêmes vents un vaisseau ordinaire eut fait ce voiage en deux mois, mon bâtiment ne marchait point, faisait beaucoup d'eau, et n'avait aucune bonne qualité. Je ne l'avais pas accepté sans en connaître tous les deffauts, mais on n'avait pas été le maître de m'en donner un meilleur à l'Isle de France.

A mon arrivée à Manille, je trouvai un nouveau Gouverneur général². La guerre y était allumée entre les Espagnols et les insulaires de Mindanao ; la communication coupée entre Manille et les isles méridionales de l'Archipel, au point que pendant cinq mois de séjour dans le pays, je ne pus recevoir une seule lettre du S^r Oscotte, gouverneur de Sambuangan, sur les opérations duquel j'avais principalement compté en faisant ce voyage.

Par la même raison l'employé que j'avais renvoyé de Pondichéri à Manille en 1753 et que j'y trouvais en 54 n'avait pu entretenir aucune correspondance avec le S^r Oscotte ni me donner des nouvelles de ses opérations.

Je me défis avantageusement de ma cargaison, et j'en achetai une autre convenable aux besoins de l'Isle de France, après quoi je ne pensai plus qu'à l'objet principal de ma mission. Je ne recevais aucune nouvelle de Sambuangan, il n'y avait pas même apparence que le Gouverneur du lieu eut pu rien exécuter, puisqu'il était en guerre avec ceux dont il avait compté se servir pour la recherche des plants. Je me déterminai donc à passer à Sambuangan pour voir par moi-même où en étaient les opérations, pour suivre de là mon voyage au travers des isles Molucques et tenter d'acquérir les plants désirés.

Je n'avais pour ce voyage dangereux qu'une mauvaise frégate, dans laquelle on m'avait donné à l'Isle de France, pour tout équipage, huit matelots blancs et vingt-deux lascars, dont quinze avaient déserté à Manille. Avec un navire si défectueux, si mal armé, quelle ressource dans une entreprise aussi délicate, dans des mers inconnues à nos navigateurs, semées d'isles et d'écueils? Si du moins il m'avait été libre de rendre ma frégate légère en la mettant sur son lest, j'aurais eu plus d'espérance, mais j'avais affaire à des gens dont il fallait fermer la bouche en cherchant à quelque prix que ce fut à dédomager la Compagnie des frais de mon armement, et pour cela il fallait bonder de marchandise la cale et même l'entrepont du vaisseau, et par là diminuer encore sa marche.

Si d'une part les contradictions de la Compagnie, pour laquelle je me sacrifiais, me donnaient beaucoup d'inquiétudes, j'avais encore infiniment plus à craindre du côté des Hollandois qui avaient tout l'intérêt possible de me traverser ; j'appréhendais leurs vaisseaux avec d'autant plus de raison que j'étais sans ressource pour pouvoir leur échapper et au cas que j'eusse le malheur d'être arrêté par un de

¹ Note JPM : Dans sa lettre autographe du 15 nov. 1755 au Comité secret, Poivre écrit : « *J'ai emporté d'ici une cargaison de boissons, de fer, de mauvais fusils de traite.* »

² P. M. de ARANDIA y SANTISTEBAN avait été nommé Gouverneur général en 1754, à la place de F.-J. de OVANDO y Solis, marquis d'OVANDO, Gouverneur général depuis 1750.

leurs garde-côte, je ne pouvais pas même me flatter de la triste espérance d'être un jour réclamé par ma nation. Je connaissais trop la disposition des esprits pour ne pas prévoir que mes malheurs seraient un motif de joye pour ceux même qui auraient dû s'intéresser à mon sort, et que loin de penser à me tirer des mauvais pas où mon zèle pour la patrie aurait pu me jeter, on serait assez injuste pour me rendre responsable des événemens après m'avoir refusé les secours nécessaires pour réussir.

Ces considérations ne me découragèrent pas. Je fis caréner et doubler à neuf ma frégate qui coulait bas d'eau dans le port même. Je lui fis ajouter une fausse quille pour diminuer sa dérive ; je fis augmenter de six pouces le saffran de son gouvernail que le bâtiment ne sentait pas assez. Je recouvrai trois de mes déserteurs et remplaçai les autres par ce que je pus amasser de matelots indiens.

Le vaisseau étant chargé et même bondé de marchandises, je partis de Manille le 22 janvier 1755. Je cotoyai les Isles Philipines jusqu'à Mindanao, et mouillai le 3 de février à l'entrée du port de la Caldeira. Je dépêchai de là une lettre, avec un exprès, à Sambuangan, et sur la réponse du Gouverneur, je me rendis le six dans sa rade.

A Sambuangan, le Gouverneur m'apprit que pour n'être pas revenu à Manille, en 1753, comme je l'avais promis, j'avais manqué la plus belle occasion du monde de réussir ; qu'en janvier 1754 il était venu dans sa rade deux embarcations molucquoises avec seize quintaux de géroffles, dont près de la moitié était des géroffles murs, et environ douze quintaux de noix muscades, toutes dans leur coque, et quelques-unes avec leur macis : que si je me fus trouvé à Manille, en 1753, j'aurais traité avec ces gens à Sambuangan même, en janvier ou février 1754 ; que ces interloppes m'auraient conduit dans les lieux où ils recueillent les épiceries à l'insçu des Hollandois et qu'on aurait fait d'eux ce qu'on aurait voulu en les prenant par l'intérêt.

Si l'on m'avait envoyé en 53 la frégate, que j'avais demandée à l'Ile de France, ou l'on m'avait accordé à Pondichéri le *Botts* (?) que j'avais demandé à M. Dupleix, je me serais rencontré à Sambuangan avec ces embarcations molucquoises, en janvier ou février 1754, et j'aurais proffitté de cette occasion si favorable pour réussir.

Le S^f Oscotte avait traité ces Molucquois avec toute l'affabilité possible et leur avait fait promettre de revenir en aoust, ou 7^{bre} 1755, non seulement avec des épiceries marchandes, mais avec des plants et des graines fraîches des deux espèces qu'ils s'étaient engagés d'apporter moyennant une récompense convenue ; le S^f Oscotte avait acheté leurs épiceries et en avait semé des unes et des autres au hazard, quoiqu'il les jugea trop vieilles parce que ceux qui les avaient apportées étaient venus contre mousson et avaient fait de longues relâches d'isle en isle ; aussi elles ne levèrent pas.

Ce Gouverneur n'avait pû entreprendre aucune opération suivant qu'il en était convenu avec moi, parce que peu de tems après son arrivée à Sambuangan en mars 1753, les insulaires de Mindanao avaient déclaré la guerre aux Espagnols et que par conséquent il n'avait pu traiter avec eux pour la recherche des plants ; mais il m'assura que les affaires paroissant disposées à la paix, il lui serait facile de réussir par le moien de ces mêmes insulaires et de ceux d'Yolo. En conséquence je renouvelai avec lui mes premières conventions.

J'attendis pendant quelques jours des pilotes pratiques qu'on me faisait espérer, mais la violence du courant aiant fait rompre le cable de la frégate, et perdre une ancre, je craignis un accident semblable, et fis route pour l'isle de *Mèao* où je comptais trouver des plants de géroffliers. Je remis alors au capitaine une carte et un routier de navigation que j'avais traduit de l'espagnol et qui se trouva fort juste. Le

onze février je débouquai le Détroit de Basilan¹; je passai le dix neuf dans un second détroit formé par le Pic de Siao et les isles de Bouqui. Le vingt, j'atterrai à Méao.

Je rangeai, le plus près qu'il me fut possible, la côte septentrionale et orientale de l'isle ; en doublant la pointe qui est au sud-est, je découvris un grand enfoncement scitué sous le vent de laditte isle : le vaisseau fut mis au plus près pour donner dans cette anse. On approcha le rivage jusqu'à la distance de deux encablures, sans trouver le fond. Il aurait fallu suivre tout le demi-cercle de renfoncement pour chercher le mouillage ; mais comme la nuit approchait et qu'il paraissait quelques brisans devant le vaisseau, les marins furent d'avis de virer de bord et de courir des bordées toute la nuit pour se relever et se maintenir au vent de l'isle, afin de pouvoir donner le lendemain matin à l'endroit de l'enfoncement où l'on était alors, et chercher de jour le mouillage que je savais être dans la partie du sud de l'isle fort près de terre.

Je ne pus refuser mon consentement à un avis qui me parut le plus sage sur une côte inconnue ; on courut toute la nuit des bordées en serrant le vent autant qu'il était possible ; mais la frégate était si mauvaise boulinière que le lendemain au point du jour, elle se trouva à cinq ou six lieues sous le vent de Meao sans qu'il fut possible de se rapprocher de l'isle.

Dans cette circonstance embarrassante je donnai ordre au capitaine de gagner l'isle de Taffoury qui restait sous le vent du vaisseau à la distance de trois ou quatre lieuë : l'on fit donc route pour Taffoury où j'espérais de trouver un mouillage et attendre à l'ancre quelque crise de vent plus favorable pour de là regagner Méao, qui n'en est éloigné que de neuf lieuës. Dans la nuit le vaisseau tomba encore sous le vent de cette isle comme il était tombé la veille sous celui de Méao.

Il est certain qu'avec une bonne frégate telle qu'il l'aurait fallu pour une semblable expédition ces deux accidents ne me seraient pas arrivés. Les officiers du vaisseau dressèrent un procès-verbal pour attester la vérité des faits que je viens de rapporter.

Après avoir inutilement lutté contre le vent et les courants je poursuivis mon voyage et fis route pour aller reconnaître la côte orientale de l'isle de Célèbes. Le 20 février je donnai dans le détroit de Xulla², qui est très dangereux, mal placé sur les cartes, et où je me suis trouvé une fois par trois brasses d'eau sur une tête de roche avec un courant qui faisait faire au vaisseau deux lieues et un tiers par heure. Au sortir de ce détroit, je cottoyai successivement les isles de Célèbes et de Button³; je tentai en vain de traiter avec les naturels, qui, étant en guerre avec les Hollandois, prirent le vaisseau pour un bâtiment de cette nation qu'ils détestent et ne répondirent que par des menaces aux pourparlers que nous leur proposâmes.

Je rencontraï à la pointe méridionale de Button un vaisseau hollandois, devant lequel je me déguisai, en lui montrant un pavillon de sa couleur ; ce fut alors que je découvris un complot, formé par notre premier chirurgien, qui devait enlever le canot du vaisseau et aller à Batavia dans l'espérance d'y faire fortune en révélant aux Hollandois le secret de mon voyage ; je fus averti par un de ceux qu'il voulait suborner, et je le fis renfermer. Je continuai ma route pour aller attaquer le Cap de Store sur l'isle de Solor⁴, et le 19 mars 1755, je donnai dans le détroit de Larentoue. Le 29 du même mois je passai dans

¹ Le détroit de Basilan sépare l'île de ce nom, qui appartient à l'archipel de Soulou, de Zamboanga à la pointe de Mindanao.

² Entre la côte orientale de Célèbes et l'île Xulla.

³ Bouton, Boeton, au S.-E. de Célèbes.

⁴ Solor, entre les îles Flores et Laubana (Lomblen) au N.-O. de Timor.

celui de Lamaker, et le 10 avril suivant je mouillai dans la rade de Lifao¹, principal établissement des Portugais sur l'isle de Timor².

Le Gouverneur et les gens du lieu me firent tous l'accueil que je pouvais désirer. Je pris des informations sur ce que j'avais ouï dire à Sambuangan et à Larentoue, que l'isle de Timor produisait quelques épiceries. Je m'ouvris au Gouverneur sur le motif de ma relâche et je le mis dans mes intérêts. Ce gouverneur, après avoir pris les informations convenables, envoya son secrétaire dans les provinces orientales de l'isle et dépêcha deux naturels dans la partie opposée pour aller à la recherche des plants suivant les connaissances qu'on lui avait données à ce sujet.

Quinze jours après le Secrétaire revint avec de grandes caisses contenant plusieurs petits plants adhérens chacun à une noix que je reconnus pour être une muscade tant par sa forme que par l'empreinte du macis gravée sur sa coque ; je reconnus également les jeunes plants à la forme et position de leurs feuilles pour être des muscadiers, mais ayant ouvert quelques noix, je les trouvai presque sans aromate et par conséquent d'une espèce bien inférieure à celle dont j'avais eu les plants à Manille en 1751 et que j'avais transportés à l'isle de France, en conséquence je déclarai au Gouverneur et à son Secrétaire que je regardais ces plants comme d'une espèce sauvage qui ne pouvait servir que pour la curiosité, cependant je les transportai au nombre de onze et les fis porter à bord.

A peu près dans le même tems revinrent les deux Timoriens qui avaient été expédiés dans la partie occidentale de l'isle ; ils s'étaient égarés dans les forests et ne rapportèrent rien.

Je passai encore quelques jours dans cette rade pour conférer avec le Gouverneur de Timor sur les moyens qu'il pouvait avoir par sa place de réussir à acquérir les plants d'épicerie, je dressai à ce sujet un petit mémoire que je remis à ce Gouverneur en faisant avec lui un traité que je signai au nom de la Compagnie, suivant le pouvoir que j'en avais par mes instructions.

Par ce traité je m'engageai de paier au dit Gouverneur ou à son ordre une somme de quatorze mille piastres pour vingt plants de géroffliers et autant de vrais muscadiers. Le Gouverneur, de son côté, s'obligea à faire toutes les avances pour cette opération ; il doit en cas de réussite m'en donner avis à l'Isle de France par la voye de Macao où nous avons un correspondant commun. Il doit encore dans le même cas de réussite préparer pour le vaisseau des isles une cargaison de cire et d'esclaves capables de dédommager des frais de l'armement.

De mon côté je me suis obligé au nom de la Compagnie d'aller (aussitôt après l'avis reçu, ou quelqu'un à ma place) à Timor y recevoir les plants dont le Gouverneur serait en possession.

Il faut observer que le Gouverneur de Timor a pour le moins autant de facilité de réussir que celui de Sambuangan parce qu'il a tous les jours sa rade pleine de batteaux de Macassars qui sont hardis navigateurs et connaissent toutes les isles de l'archipel des Molucques. Dans le tems de ma relâche à Timor, il y avait trente deux embarcations de ces Macassars³ mouillées dans un port de la même isle à l'est de Lifao. Il y a même une de leurs colonies établie sur Timor et dépendante du gouvernement portugais.

Ce second traité fait avec le gouverneur de Timor qui commande une isle si voisine des Molucques dans le Sud, joint au premier traité fait avec celui de Sambuangan dans le nord des mêmes isles, me

¹ Lifao, aujourd'hui aux Hollandais ; sur la côte nord de Timor; c'est la seule place qui était restée aux Portugais après la révolte de Varella en 1731; grâce à des renforts, le pays fut pacifié l'année suivante.

² Timor, la plus orientale et la plus grande des petites îles de la Sonde ; aujourd'hui divisée entre les Hollandais à l'ouest, et les Portugais à l'est.

³ Macassar (Mangkassar), sud de l'île Célèbes, aux Hollandais, est la ville la plus importante des Indes Néerlandaises après Batavia.

donne lieu d'espérer que mon voyage n'aura pas été infructueux pour le succès du projet de la Compagnie.

Indépendamment de cette opération essentielle tendante à l'acquisition des épiceries, je me crois fondé de regarder l'ouverture que j'ai faite du commerce de Timor, comme très utile, par les avantages que la Compagnie peut en retirer. Les Portugais n'ont rien oublié pour m'engager à revenir tous les ans à Timor ; ils m'ont promis annuellement trois cents esclaves à meilleur marché que ceux de Madagascar, et six ou sept cents quintaux de cire tant brute que travaillée. L'essai que j'ai fait de ce commerce m'a fait voir que l'achat de la cargaison cy dessus promise annuellement ne coûterait pas soixante mille livres et vaudrait à l'isle de France au delà de cent mille écus.

Ce qui rend encore plus avantageux ce commerce dont j'ai fait l'ouverture, c'est que depuis les guerres de Bengale la cire est d'une rareté extrême dans toutes les Indes, que les esclaves de Timor sont plus dociles, plus industrieux, moins sujets au maronage, et aussi robustes que les nègres de Madagascar ; ajoutez à cela que pour revenir de Timor à l'Isle de France, on a toujours vent en poupe depuis les premiers jours de May jusqu'en Octobre : ce qui est un très grand avantage pour une cargaison d'esclaves, et pour revenir de Madagascar à la même Isle de France on a presque toujours vent contraire.

J'achetai à Timor 19 esclaves et 18 quintaux de cire brute, je trouvai une bien plus grande quantité de l'une et de l'autre, mais le vaisseau étant déjà bondé de marchandises de Manille, je n'avais plus de place dans la cale pour ma cire, et mon équipage n'était pas assez nombreux pour contenir un plus grand nombre d'esclaves ; je ne pris qu'un essai et seulement de quoi paier les frais de mes relâches. Si j'avais eu un plus grand vaisseau mieux armé, j'aurais fait un voyage très lucratif pour la Compagnie.

J'achetai la cire brute à raison de douze sols environ la livre, en argent, faute d'effets de traite, et les dix neuf esclaves pour la somme de 2,000^l environ de notre monoye. Sur ce dernier article il y a eu à l'Isle de France dix mille et tant de livres de pur bénéfice suivant les comptes qui en ont été fournis à la Compagnie ainsi le seul article de 300 esclaves promis annuellement par les marchands de Timor donneraient à la Compagnie environ 50 mille écus de notre monnoye en pur profit par chaque voyage, et il paraît qu'il y aurait cent p. 0/0 au moins de bénéfice sur les six ou sept cents quintaux de cire brute ou travaillée que l'on tirerait annuellement de Timor. Ces profits seraient encore augmentés par ceux que l'on ferait sur les effets de traite, que l'on y porterait. Il est certain que l'esclave pièce d'Inde, par exemple, qui m'a coûté 20 et 22 piastres en argent, n'en coûterait pas 12 en poudre à canon, eau de vie ou autres effets de traite que les marchands du pays préfèrent à l'argent.

Je partis de Lifao le 2 Mai 1755 et j'arrivai à l'Isle de France le 8 Juin suivant malgré toutes les mauvaises qualités de la frégate. Je remis à M. Bouvet la traduction de mon traité avec le gouverneur de Timor. Je remis dans les magasins la cargaison du vaisseau avec une caisse d'argent de 3.000 piastres que je n'avais pu employer en marchandises à cause du peu de capacité de la cale de mon bâtiment.

La cargaison n'étant assortie que d'effets nécessaires à la colonie achetés sur les lieux à un prix très médiocre elle eut un prompt débit. Je distribuai à divers colons ces plants de toute espèce que j'avais apportés, entre autre des cacaoyers et des Rima, dont le fruit sert de pain aux habitans des isles de Mariannes¹

Dès les premiers jours de mon retour à l'Isle de France, je n'avais rien eu de plus pressé que de m'informer de l'état des plants de muscadiers que j'avais apportés dans mon voiage précédent et que j'avais transportés dans trois différens quartiers de l'isle. Les habitans à qui je les avais confiés m'apprirent qu'ils avaient tous péri d'une façon peu naturelle malgré les soins qu'ils s'étaient donnés pour les

¹ Ou Ladrões ; archipel au N. des Carolines, à l'E. des Philippines, découvert le 6 mars 1521 par Magellan.

conserver. Ils s'accordaient à soupçonner le même homme de les avoir fait périr. L'un de ces habitans m'assura que ses esclaves l'avaient averti d'avoir vu pendant la nuit le S^R AUBLET roder autour du jardin où étaient deux de ces plants, qui vivaient alors et qui moururent subitement quelques jours après. Ce qu'il y a de certain c'est que le S^R Aublet, trouvé pendant la nuit à roder autour du jardin en question, éloigné de sa demeure ordinaire de près d'une lieue, et obligé pour faire ce chemin de traverser des forêts épaisses, ne peut qu'être soupçonné d'un mauvais dessein. Plusieurs circonstances fortifient ce soupçon et je pense qu'il ne me sera pas difficile de prouver que cet homme a été l'instrument, employé par les ennemis de mon projet dans la vue de le faire échouer.

Le S^F Aublet, natif de Provence, après avoir passé une jeunesse vagabonde et sans étude d'aucune espèce, en France et en Espagne, trouva accès à Paris chez des personnes respectables et bienfaisantes qui, touchées de son sort misérable, lui firent du bien, et croiant appercevoir en lui de la bonne volonté lui firent prendre une teinture de botanique et de chimie auprès de M^{TS} Jussieu et ROUELLE. Dans la vue charitable de lui faire un état, ses protecteurs le présentèrent ensuite à la Compagnie comme un sujet qui, avec de la bonne volonté, pouvait devenir un agriculteur utile à l'Isle de France.

M. Duvelaër dominait alors dans la direction de la Compagnie. Le S^F Aublet fut accepté et envoyé avec beaucoup plus de prérogatives et d'avantages qu'on n'en avait demandé pour lui. On lui donna la place d'apothicaire en chef et celle de directeur des jardins de la Compagnie à l'Isle de France avec deux mille livres d'appointemens et quelques gratifications. Le motif ou le prétexte de l'envoi de cet homme, qu'on ne connaissait pas, était le projet chimérique d'établir à l'Isle de France une grande pharmacie qui aurait fourni des remèdes à tous les établissemens français aux Indes et aurait même procuré à la Compagnie un objet de commerce en drogues, projet dont le ridicule était parfaitement connu de ceux qui l'avaient appuyé et fait accepter à la Compagnie.

Il est à remarquer que dans le choix de ce sujet auquel, par sa place de premier apothicaire et de fondateur d'une Pharmacie générale, on confiait les santés et les vies des colons de nos isles, de ceux qui vivent dans nos établissemens des Indes, et de tous les sujets du Roi employés dans la marine de la Compagnie, c'est-à-dire de près de vingt mille citoyens sans parler des noirs libres ou esclaves qui dépendent de nos colonies, on n'avait pas même consulté MM. de Jussieu] et Rouelle, ses maîtres, pour s'assurer de sa capacité que ces MM. doivent seuls connaître. Ces savants étonnés du choix que la Compagnie a fait en cette occasion attestent que le S^F Aublet n'avait aucune capacité pour la place qui lui fut donnée.

J'ai sù de M. Rouelle que, avant que le S^F Aublet partit de Paris pour aller aux Indes, on avait eu la précaution de lui échauffer la tête et de lui inspirer les plus fortes préventions contre moi qu'il ne connaissait certainement pas.

Lorsque j'arrivai à la fin de 1753 à l'Isle de France avec les plants de muscadiers que j'apportais de Manille, j'y trouvai le S^F Aublet déjà décrié généralement dans toute la colonie par sa mauvaise conduite. Il sut que j'avais apporté plusieurs plants, il me témoigna un empressement extrême de les voir : mais j'avais été prévenu par mes amis que ce prétendu chimiste avait tenu des discours qui prouvaient que sa mission était contre mon projet ; je ne lui permis pas d'examiner mes plants, il ne les vit que de loin, et confondus avec beaucoup d'autres plants que j'avais également apportés de Manille et des Indes : il ne les vit qu'une minute ou deux et n'en connut aucun. Cependant il lui échappa de dire que parmi ces plants il y en avait quelques uns de bien précieux. Ces paroles me firent connaître qu'il avait été instruit du secret de ma mission.

Quelques jours après il courut dans l'isle un bruit que j'avais apporté des plants de muscadiers et que le S^F Aublet prétendait que c'était des plants faux, plusieurs personnes m'avertirent qu'ils avaient eu des

mémoires du S^r contre moi et mes plants, et que ces mémoires devaient être envoyés à la Compagnie ; ils ont été envoyés en effet, quoique la chose me parut incroyable dans le tems.

D'après ces faits dont le S^r Aublet ne saurait infirmer la vérité, on peut faire les réflexions suivantes :

1° Le S^r Aublet avait donc été informé de mon projet, et il ne pouvait en avoir été instruit que par ceux qui lui avaient échauffé la tête et l'avaient prévenu contre moi avant son départ de Paris.

2° C'est donc le S^r Aublet qui a divulgué dans l'isle le secret de la Compagnie, au sujet de ma mission, car tandis que je croyais que M. Bouvet en avoit seul connoissance, le S^r Aublet en parlait publiquement et lisait ses mémoires à qui voulait les entendre. Cette indiscretion ajoutait de nouvelles difficultés et de nouveaux périls à l'exécution de mon projet :

3° Il parlait, donc sans connoissance puisqu'il n'avait pas vü mes plants d'assez près pour pouvoir les examiner et les reconnaître, et que d'ailleurs il en était incapable.

4° Il parlait contre sa pensée puisqu'il lui avait échappé précédemment de dire que parmi mes plants il y en avait de bien précieux. Il est vrai qu'il n'en connoissoit aucun de ceux qu'il voyait alors: mais cette parole prouve au moins qu'il croit intérieurement que j'avais apporté des vrais plants d'épicerie.

5° Depuis le premier moment auquel j'avais connu le S^r Aublet, je n'avais eu que des politesses pour lui, et aucun sujet de mécontentement personel ne pouvait le porter à parler contre moy, et à faire des mémoires contre mes plants : il était donc animé par quelque agent supérieur, par quelque ennemi secret, et je n'ai jamais connu d'autre ennemi de mon projet que le S^r Duvelaër et ceux de son parti ; car j'ose dire que je n'avais alors que des amis à l'Isle de France.

6° Puisque le S^r Aublet se mêlait si ouvertement d'une affaire qui ne devait pas naturellement le regarder, il était donc persuadé qu'il avait une mission secrète pour s'en mêler.

7° Puisqu'il violait si hardiment un secret de la dernière importance, il comptait donc sur la protection de certaines personnes pour lui assurer l'impunité de sa faute.

8° Puisqu'il envoyait hardiment des mémoires à la Compagnie, sur des choses qu'il ne connoissoit point du tout, il était donc bien assuré que ces mémoires quelque faux et ridicules qu'ils pussent être étaient attendus, et seraient appuyés par des gens puissans.

Si l'on rapproche de ces remarques les soupçons unanimes et trop bien fondés des habitans, chez lesquels les muscadiers avaient péri, et la rencontre du S^r Aublet rôdant pendant la nuit autour d'un jardin où étaient deux de ces plants, qui sont morts peu de jours après d'une façon peu naturelle, pourra-t-on ne pas reconnaître dans cet homme l'instrument funeste employé pour les détruire.

Je n'exagérerai rien, le simple et fidèle exposé des faits qui ont suivi suffira pour changer les probabilités en évidence, et pour arracher le voile épais qui a couvert jusqu'ici le mystère d'iniquité le plus odieux. J'abbrege le plus qu'il m'est possible.

Peu de jours après mon départ de l'Isle de France pour mon second voyage de Manille en Mai 1754, un directeur de la Compagnie passa à l'Isle de France avec le titre de Commissaire du Roi, et de commandant général de tous les Etablissements français aux Indes avec les plus grands pouvoirs du Roy et de la Compagnie.

Rien en apparence ne devait être plus heureux pour moi que le passage d'un directeur commissaire revêtu de toute l'autorité de la Compagnie ; il pouvait faire savoir au Gouverneur de l'isle les intentions de son corps au sujet de ma mission, réparer par des ordres courts le long silence de la Direction, et mettre fin à l'abandon dans lequel elle m'avait laissé languir pendant plusieurs années. Les plants de muscadiers que j'avais récemment transplantés dans l'isle étaient pleins de vie: averti par M. Bouvet qui

avait connaissance des lieux où je les avais déposés, il pouvait les voir et rendre compte à la Compagnie comme témoin oculaire et irrécusable, de l'état et de la qualité de l'acquisition précieuse dont je venais d'enrichir sa Colonie.

Un objet aussi important aurait eu dans pareil cas toute l'attention d'un Commissaire hollandais, il méritait sans doute celle d'un Directeur citoyen envoyé par une Compagnie de commerce : notre Commissaire français ne le jugea pas digne d'un seul instant de la sienne.

Une conduite si extraordinaire paraîtrait incompréhensible à quiconque ignorerait que ce Commissaire n'était qu'un cœur et qu'une âme avec le S^r Duvelaër, cet ennemi déclaré de mon projet qui leur était connu, que le poste qu'il occupait était à certains égards l'ouvrage de leur parti et que sa mission en était le triomphe. Je me garderai bien de pousser les réflexions plus loin, je me tais sur tout ce qui ne regarde pas directement l'affaire dont je dois rendre compte.

Je me suis trompé lorsque j'ai dit que notre Commissaire ne jugea pas dignes de son attention les plants d'épicerie que j'avais apportés à l'Isle de France. Il est vrai qu'il ne témoigna pas la moindre curiosité de les voir, quoique l'on puisse assurer qu'il a vu d'ailleurs jusqu'aux infiniment petits de la colonie. La vue et l'examen de ces plantes devenaient fort inutiles dans le dessein où il a paru que l'on était de n'en rendre compte à la Compagnie que suivant les vues du parti auquel on était attaché. Je trouvai en effet à l'Isle de France une copie d'un journal envoyé à la Direction de Paris par M. le Commissaire dans lequel il est fait mention des plants d'épicerie que j'avais transplantés dans notre Isle. Cette copie avait été communiquée aux Indes par l'infidélité de quelque secrétaire.

On trouve dans ce journal des éloges souvent répétés du S^r Aublet, et particulièrement à l'article 28 Mai 1754, on lit un panégyrique fastidieux qui ressemble à un extrait tiré de la Vie des Saints et appliqué à un homme qui a toujours été l'objet du mépris de toute la colonie de l'Isle de France.

A l'article du 4^e Juin de la même année, après avoir appuyé un mémoire du S^r Aublet contre moi, l'auteur du journal rend compte de ce qui regarde ma mission dans ces termes remarquables : *ce mémoire du S^r Aublet me donne occasion de parler ce soir à M. Bouvet du S^r Poivre et de ses expéditions.*

Il s'est répandu sur les louanges de cet Exmissionnaire, a fort exalté les plants qu'il a rapportés sur la foy du S^r Mabile et que le S^r Aublet soutient faux — enfin il a fait armer un vaisseau exprès commandé par le S^r LE BRUN, pour porter le S^r Poivre dans les Molucques où il doit prendre encore d'autres plants : mais si j'en crois d'autres discours, le S^r Poivre lié d'intérêt avec le S^r Mabile doit rapporter de Timor beaucoup d'esclaves qu'il mettera en passant au port du Sud-Est où le S^r Mabile est résident. Les S^r Mabile et Poivre ont jetté au port du Sud-Est le plan d'une très belle habitation.

Je ne répondrai rien aux derniers articles de ce rapport infidèle dont l'énoncé détruit par les faits n'a jamais existé que dans l'imagination du journaliste : un Commissaire chargé des affaires les plus importantes aurait pu s'épargner à lui-même et à la Compagnie la narration de ces rêves dans lesquels il n'y a d'heureux que la prédiction de mon passage à Timor que je ne prévoyais pas certainement moi-même dans le tems auquel le journal l'annonçait : la première partie de ce rapport mérite plus d'attention.

M^r le Commissaire n'a donc pas ignoré qu'il y avait à l'Isle de France des plants de muscadiers, mais pourquoi si peu de curiosité pour voir des plants aussi précieux ? MM. Bouvet et Mabile disent qu'ils sont vrais, le S^r Aublet les soutient faux : dans cette différence de sentimens pourquoi ne pas les voir ? pourquoi dans l'incertitude (si l'opinion du S^r Aublet pouvait en former une) ne pas donner des ordres pour leur conservation ? pourquoi ne pas en couper une branche, l'envoyer en France, la faire examiner par nos savants botanistes, et mettre la Compagnie en état de s'éclaircir sur un fait si important pour son commerce et ses colonies ? Ne semble-t-il pas que l'on craignait d'instruire la Compagnie sur une acquisition aussi intéressante ? pour moi qui n'avais pas les mêmes craintes, j'ai envoyé à M. Bernard de

Jussieu une branche de mes plants, et ce savant qui l'a reconnue pour être la branche d'un vrai muscadier, est en état de faire connaître à la Compagnie la qualité du présent que je lui avais fait.

S'il était permis de comparer un instant la conduite de notre Commissaire français en cette occasion, avec celle des Commissaires hollandais envoyés en différens tems dans les isles Molucques, dont le rapport fait leur Compagnie est certifié sous serment ; d'un côté quel détail dans les recherches ? que d'informations faites sur les lieux ? que d'instructions envoyées à la Compagnie. Combien d'ordres sages donnés aux Conseils et aux gouverneurs d'Amboyne et de Blanda (*sic*) pour assurer la possession d'un trésor tel que l'épicerie et pour en augmenter le produit ? En un mot quelle fidélité, quel zèle, quel amour de la patrie ? de l'autre côté, quelle misère ! j'ai presque dit : quelle trahison des interests de la Nation ?

Je voudrais pouvoir me persuader que dans la conduite de notre Commissaire il n'y a eu que de la négligence : mais trop de faits contraires s'y opposent, et font naître dans mon esprit une foule de réflexions toutes plus affligeantes les unes que les autres.

J'abrègue : les plants précieux qui devaient en peu de temps faire les richesses de nos colons de la Compagnie, et de la nation, périrent quelques tems après le départ de M*** pour Pondichéri. Un vaisseau postérieur expédié de l'Isle de France pour les Indes put y porter la nouvelle de leur destruction, et le premier bâtiment qui revint de ce pays là à l'Isle de France y apporta une lettre par laquelle le Commissaire général ordonnait d'augmenter les appointemens du S^r Aublet de sept cents et quelques livres, en considération d'un *remède* que cet apoticaire prétendu lui avait envoyé aux Indes. Ce sont les termes de la lettre que j'ai lüe.

Il est à remarquer que cet homme dont on payait si généreusement le remède n'en avait encore composé aucun pour l'hôpital et pour les colons dont les santés étaient confiées à ses soins, et il coûtait déjà à la Compagnie des sommes considérables. Il est encore fort singulier que le sujet le plus décrié de toute l'Isle soit le seul à qui notre Commissaire ait fait du bien dans son passage aux Indes.

Voilà dans l'exacte vérité la perte des plants d'épiceries que j'avais apportés en 1753, avec les circonstances les plus remarquables qui accompagnèrent cette perte, telles que je les appris au retour de mon second voyage en 1755. Je reprends le fil de ma relation.

Après avoir remis ma cargaison de Manille et de Timor dans les magasins de la Compagnie à l'Isle de France, et rendu mes comptes, je présentai au Conseil un sac de noix muscades et de geroffles mûrs que j'avais reçu du Gouverneur de Sambuangan lors de mon passage dans son isle. Je priai le Conseil d'examiner ces fruits pour en reconnaître la qualité et en rendre témoignage à la Compagnie. Mon but en présentant ces épiceries telles qu'on les recueille sur les arbres, mais trop vieilles pour être semées, était uniquement de prouver à la Compagnie qu'on pouvait avoir des graines de vraie épicerie malgré les précautions des Hollandois dans les Molucques ; ce qui prouve en effet sans réplique la possibilité de l'exécution de mon projet contre le S^r Duvelaër qui le traitait de chimérique.

Je remis encore au Conseil une petite caisse qui contenait un plant de muscadier, le seul qui me restait des onze plants que j'avais embarqués à Timor, avec une noix germée. Je présentai en même tems une description du plant. Le Conseil confronta l'une avec l'autre, il examina la noix avec son germe, il reconnut la justesse de la description et la réalité du germe sortant de la noix, il reconnut également les noix muscades dans leurs cocques et les geroffles murs que j'avais présentés pour être les graines de vraies épiceries telles que je les disais être. Enfin il fut dressé un procès-verbal qui atteste la vérité que j'avance.

Comme je n'étais que trop convaincu de la mauvaise volonté du S^r Aublet qui ne faisait plus un mystère de la mission secrète qu'il avait reçue des ennemis de mon projet, je voulus le mettre à une dernière épreuve. Je priai le Gouverneur de vouloir bien faire assister le dit S^r Aublet à l'examen des

graines et plant d'épicerie que je présentais au Conseil et au procès-verbal qui devait attester le résultat de cet examen. Il fut appelé et parut aussitôt. Il convint avec le Conseil de la justesse de la description : mais se rappelant avec embarras ce qu'il devait à ses derniers bienfaiteurs, il déclara qu'il regardait le plant présenté comme un arècquier et la noix adhérente au plant ainsi que celle qui germait, pour des noix arcs, mais sans en dire aucune raison : il ne me fut pas difficile de convaincre le Conseil de l'absurdité avancée par le S^r Aublet, puisque l'arècquier est un palmier et que le plant en question ressemblait à un poirier ; d'ailleurs la noix Arc n'a point de cocque, mais seulement un brou qui est un tissu de filasse, et le S^r Aublet avait reconnu une cocque véritable aux noix que je présentais. Si le dit S^r avait été sincère et bien intentionné, il aurait avoué franchement qu'il ne connoissait pas plus l'arècquier que le muscadier.

Malgré une preuve si convaincante de la mauvaise disposition du S^r Aublet, le Conseil le chargea de la culture du plant ainsi que de la noix germée, avec ordre de les représenter dans l'état où ils se trouveraient dans le cas où ils viendraient à mourir.

Vingt-huit jours après avoir reçu ce plant, le dit S^r le rapporta au Conseil arraché, brisé et défiguré, disant qu'il était mort deux jours après l'avoir reçu, et que la noix que l'on avait vue germée n'avait point eû de germe quoiqu'il l'eut lui-même reconnu et signé dans le procès verbal.

Il présenta à cette occasion un écrit plein d'absurdités et de contradictions, auquel je répondis et prouvay que le S^r Aublet avait méchamment détruit le plant et la noix germée dont la culture lui avait été confiée. Ce plant détruit a été envoyé à la Compagnie dans l'état où le S^r Aublet l'a rapporté, et quelque défiguré qu'il soit, j'ose assurer qu'un savant botaniste tel que M. Bernard de Jussieu y reconnoîtrait : 1^o que c'était un muscadier ; 2^o qu'il a péri violemment.

Cette querelle que j'eus en présence du Conseil avec le S^r Aublet au sujet du plant que j'avais apporté de Timor occasionna un éclaircissement sur les autres plants d'une qualité bien supérieure, provenus de vraies noix muscades fines de Banda, que j'avais apportés dans mon premier voyage et qui avaient péri. Le S^r Aublet interrogé s'il était vrai qu'il eut dit et écrit que ces plants étaient faux nia d'abord de l'avoir dit ny écrit mais il l'avoua ensuite, je le sommai de déclarer en présence du Conseil sur quoi il fondait son sentiment. Il déclara qu'il le fondait sur cette seule raison que les plants n'avaient pas les feuilles *opposées*, mais bien *alternes*. Il signa sa déclaration. Je n'ai pas besoin d'autres preuves de son ignorance, car il est certain que mes plants avaient les feuilles alternes et que les muscadiers doivent les avoir telles.

A la fin de l'année 1755, la colonie de l'Isle de France, victime de l'esprit de partie qui régna dans la direction de Paris, vit arriver un homme qu'elle connoissoit, et qu'elle n'eut jamais prévu de voir un jour le gouverneur.

M. MAGON avait passé quelques années au service de la Compagnie dans les Indes en qualité de simple employé, il s'y était conduit de façon que lorsque la Compagnie envoya en 1744 des ordres à ses gouverneurs pour réformer les sujets inutiles de ses comptoirs, M. Magon fut compris des premiers de cette réforme. Depuis ce tems là, protégé par M. du Duvelaër, son parent, il était rentré au service de la Compagnie dans le poste de subrécargue, et en cette qualité il avait fait à la Chine deux voyages dans lesquels sa mauvaise conduite avait également mécontenté la Compagnie et indisposé contre lui ses confrères, les officiers de mer avec lesquels il avait voyagé et les habitans de nos isles qui l'avaient connu dans son passage.

Les plaintes avaient été si générales, le mécontentement de la Compagnie si manifesté, et les griefs qu'elle avait contre lui avaient paru si forts qu'on l'avait cru renvoyé pour la seconde fois du service, mais par un des évènements qui ne se voient que dans des tems de troubles et de divisions, le même homme dans lequel on ne voiait qu'un sujet à charge et duquel on ne pouvait attendre que des fautes,

parut subitement devenir l'homme de confiance. Le même instant qui le vit chassé ou près de l'être du Service de la Compagnie le vit dépositaire de son autorité, et même de ses intérêts les plus essentiels.

A la veille d'une guerre fâcheuse que nous éprouvons aujourd'hui, le soubrecargue de la Chine fut envoyé pour commander à l'Isle de France et diriger dans son port les opérations de marine d'où dépend le sort de toutes nos affaires aux Indes, tandis que le meilleur homme de mer que la Compagnie ait à son service, fut renvoyé à Bourbon présider à des cargaisons de café.

M. Magon arriva le 4 Xbre 1755 en qualité de Directeur de la Compagnie et de commandant général des deux Isles avec soixante trois mille livres d'honoraires. Le malheur de la Compagnie et de la Colonie en cette affaire, fut que M. Magon était parent de M. Duvelaër, directeur accrédité qui avait la principale influence dans les affaires. Le nouveau directeur commandant n'eut rien de si empressé que de s'informer, dès le premier moment de son arrivée, du succès de mon dernier voyage ; il me pressa de lui en donner la relation. Ce fut le premier écrit qu'il lut dans l'Isle, mais quel fut mon étonnement lorsqu'il me déclara en me rendant ma relation que mon projet était excellent, mais qu'on ne lui en avait donné aucune connaissance à Paris, et que n'ayant pas reçu d'ordre de la Compagnie à mon sujet, il ne pourrait me donner aucun secours. Cet empressement inquiet que l'on avait d'abord témoigné pour sçavoir le succès de mon voyage, n'était-il donc occasionné que par la crainte de trouver mon projet exécuté?

Je ne tardai pas de reconnaître dans M. Magon un commandant envoyé pour servir les vûes du S^r Duvelaër et de son parti. La colonie entière vit avec indignation le S^r Aublet logé au Gouvernement, admis à la confiance la plus intime, et devenu la compagnie la plus ordinaire du chef. L'apothicaire de la Compagnie parut à la tête d'une troupe de fusiliers pour veiller au déchargement des vaisseaux ; accompagné de la même escorte, il parcourut l'isle faisant tuer les chiens des habitans qu'il regardait comme ses ennemis sous prétexte d'exécuter la commission qu'on lui avait donnée de tuer tous les chiens de chasse du païs. On le vit courir déguisé pendant les nuits, arrester les passants le pistolet sous la gorge, pour savoir où ils allaient, écouter aux portes et aux fenestres des maisons ce qui se disait et jouer publiquement le rôle d'espion.

On le vit appuyé de l'autorité du Gouvernement enlever une habitation à un pauvre malheureux qui en était possesseur légitime et qui l'avait deffrichée. Outre l'inspection des jardins de la Compagnie il obtint celle de ses troupeaux ; il fut chargé de la police du marché, on lui confia le soin des plantations, des chemins et promenades publiques. D'où pouvait venir au S^r Aublet, apothicaire, généralement décrié dans le pays, tant de confiance et de protection de la part d'un commandant arrivé depuis deux jours qui ne l'avait jamais vu ni connu? On remarquera que M. Magon était beaucoup moins instruit que son prédécesseur sur le véritable objet de la mission secrète du S^r Aublet, il se livra à lui et l'employa à tout, excepté à la pharmacie dont le projet chimérique n'avait été qu'un leurre pour faire passer cet homme à l'Isle de France.

Tandis que l'apothicaire de la Compagnie jouait des rolles si singuliers, une maladie épidémique ravageait l'isle, l'hôpital manquait de remèdes. On s'imagina trouver une ressource en deffendant de délivrer des drogues avant sept heures du matin et passé six heures du soir. Plus de seize cents hommes périrent misérablement dans l'espace de cinq ou six mois et l'on peut assurer que près de la moitié a péri faute de remèdes. Il est public dans l'isle que l'apothicaire avait dissipé une partie des drogues simples envoyées par la Compagnie, en composition de vins et de liqueurs qu'il avait vendus à son profit.

Victime et témoin des désordres qui régnaient à l'Isle de France je jugeai qu'un plus long séjour y serait inutile. Abandonné par la Compagnie qui depuis plus de six années n'avait pas répondu un seul mot aux lettres pressantes que je lui avais écrit, sans espérance du côté du nouveau directeur commandant, je crus mon voyage d'autant plus nécessaire pour le bien de la Compagnie que mes instruc-

tions portaient expressement : *nous ne vous prescrivons ni termes, ni moyens, ni économie ; les circonstances vous décideront, etc.*

Dans l'abandon général où je me trouvais, je me crus obligé par les termes même de confiance dont mes instructions m'honoraient, de m'embarquer malgré les périls de la guerre, pour venir savoir les intentions de la Compagnie, l'informer de ma conduite, de mes découvertes, et lui demander de nouveaux secours dans le cas qu'elle fut du sentiment de poursuivre l'exécution de son premier plan.

M. Magon me permit de m'embarquer sur le vaisseau le *Pondichéry*¹ et comme ce navire devait hiverner à Madagascar, je profitai de cette occasion pour aller faire dans cette isle quelques recherches relatives à ma mission. Mon but principal dans ce voyage était d'examiner particulièrement deux productions de l'isle lesquelles, suivant la description de FLACOURT², me paraissaient devoir être de même nature que celles que je cherchais depuis six ans pour la Compagnie. Dès l'année 1754 j'avais fait part au Comité des fortes conjectures que j'avais ce sujet.

Je proposai de nouveau à M. Magon de prendre quelques mesures pour le cas où le Gouverneur, soit de Timor, soit de Sambuangan nous enverroient avis de l'acquisition qu'ils auraient fait l'un ou l'autre des plants d'épicerie suivant les conventions du traité que j'avais fait avec eux au nom de la Compagnie. Le Directeur commandant me déclara que dans ce cas là même, il ne pourrait envoyer un vaisseau ny aux Philippines ny à Timor parce qu'il n'avoit reçu aucun ordre de la Compagnie pour cela.

Je partis de l'Isle de France le vingt-six avril 1756 et j'arrivai à Madagascar le quatre mai suivant.

Les recherches que je fis sur le Ravendsara que Flacourt dépeint comme un gerofflier, m'apprirent que cet arbre n'a d'autre rapport avec le gerofflier que par la position et forme de ses feuilles, et par l'aromate égal répandu dans toutes les parties de cet arbre, que j'ai trouvé d'ailleurs d'un genre tout à fait différent.

Mais j'ai découvert que le *Rhào* de Flacourt dont le véritable nom est *Rhà-rhà*³, est un vrai muscadier sauvage dont j'ai rencontré quatre sortes dans le quartier de Foule pointe⁴. J'en ai apporté des branches, des fleurs et des fruits qui ont été reconnus par M. de Jussieu pour être de vrais muscadiers sauvages. Cette découverte dans une isle si voisine de celles que possède la Compagnie me paraît bien capable de l'engager à ne pas abandonner l'entreprise de l'acquisition des épiceries, et doit lui donner de justes espérances de les voir réussir dans ses isles.

¹ Le *Pondichéry* était un bâtiment de 800 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 169 hommes, commandé par PIERRE de SANGUINET, parti de Lorient pour la Chine le 15 janvier 1755; capturé en 1757.

² Etienne de FLACOURT, né à Orléans en 1607; nommé commandant de Madagascar (Fort Dauphin) en 1648; il se noya en revenant en France pour la deuxième fois le 10 juin 1660; il a publié l'ouvrage suivant devenu classique :

— Histoire de la Grande Isle Madagascar, composée Par le Sieur de Flacourt, Directeur général de la Compagnie Française de l'Orient, & Commandant pour Sa Majesté dans ladite Isle, & Isles adjacentes. A Paris, Chez Pierre L'amy, au second Pilier de la grande Salle du Palais, au grand César. — M.DC.LVIII. Avec Privilege, in-4.

— Ibid., 1664, in-4.

— Nouvelle édition par MM. Alfred Grandidier, de l'Institut, Henri Froidevaux et Guillaume Grandidier. Tome VII de la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*. Paris, Union Coloniale, 1913, in-8.

³ « Rhaà [Ra], c'est l'arbre qui apporte le sang-de-dragon : ce mot *rhaà* [ra] signifie Sang : il y en a une autre sorte que l'on nomme *ma-foutra* [mafotra], qui jette du sang ainsi que celui-ci et dont je parlerai ci-après. Le *rha* est un arbre grand comme un noyer; il jette le sang de son écorce, de ses branches et de son tronc, lorsqu'il est ou piqué, ou coupé, ou blessé, ni plus ni moins qu'un homme : ce sang distille de sa plaie, aussi rouge que le sang d'un animal; son bois est blanc et bientôt sujet à la pourriture; sa feuille est comme la feuille d'un poirier, un peu plus longuette; sa feuille est rouge de couleur feu, longue comme un ferret d'aiguillette et de même forme; son écorce en décoction arrête le flux du sang » (FLACOURT, *Madagascar*, éd. de 1658, pp. 135-6; éd. GRANDIDIER, p. 194).

⁴ Foulepointe ou Foulpointe, sur la côte orientale île Madagascar, au N. E- de Tamatave où la France eut son principal établissement.

Je partis de Madagascar sur le vaisseau le *Pondichéri* le 6 7^{bre} 1756. Je fus pris par les Anglais le 23 X^{bre} de la même année et conduit à Cork en Irlande, d'où je suis revenu en France le vingt-deux avril 1757.

Je me présentai à la Compagnie dès le mois de Mai suivant, mais je ne pus obtenir de réponse qu'à la fin de Septembre. Cette réponse fut qu'on n'avait aucune connoissance des opérations que j'avais faites aux Indes ; il y avait cependant un carton rempli de mes lettres, journaux, mémoires, et autres pièces que j'avais envoyés annuellement à la Compagnie pour lui rendre compte de la suite de mes opérations.

M. David fut chargé de faire un extrait de toutes ces pièces pour en faire le rapport à la Compagnie.

Afin de rendre ce rapport plus complet, et mettre la Compagnie au fait des dépenses occasionnées pour l'acquisition des plants d'épicerie pendant les six ou sept années de ma mission, j'ai remis à Mr David deux extraits des livres du garde magasin général de l'Isle de France ; par le premier N°25 qui contient les comptes de mon premier voyage depuis le 2 Juin 1750 jusqu'au 30 avril 1753 on trouve page 19 que tous frais quelconques déduits les 3500 piastres que j'ai laissées entre les mains du S^r Oscotte pour suivre les opérations commencées à Sambuangan seront de pur bénéfice lorsqu'elles rentreront.

J'ai laissé au S^r PIGNON, mon procureur à Manille, la commission de retirer ces fonds et de les faire passer à la caisse de Pondichéri, lui aiant remis pour cet effet les reçus du S^r Oscotte. J'ai chargé le garde magasin de l'Isle de France du double de ces reçus avec une copie de ma procuration signée par ampliation.

On trouva dans le second extrait des comptes du même garde magasin général que mon dernier voyage à Manille et à Timor en 1754 et 1755, a rendu tous frais faits 24320^L de notre monoye en pur profit quoique l'objet de ce voyage ne fut pas le commerce, et malgré les dépenses que m'ont occasionnées à Manille la carène, le doublage entier et les réparations de la frégate.

Ainsi mes voyages pour procurer à la Compagnie l'acquisition des plants d'épiceries, loin de lui avoir coûté des sommes immenses suivant l'expression partielle des ennemis de mon projet, lui ont donné d'un côté 24320^L, qui sont déjà entrés dans sa caisse et des 18375^L, restées entre les mains du S^r Oscotte, il doit en rentrer 15500^L dans la caisse de Pondichéri, parce qu'il faut déduire 550 piastres pour la dépense des deux embarcations armées par le d^t S^r Oscotte en 1752 et omises dans l'extrait du garde magasin. Suivant ce compte, la Compagnie se trouve avoir un bénéfice réel de 39,820^L, malgré les mauvaises qualités du bâtiment et des marchandises qu'on m'avait donnés, malgré les délais occasionnés par l'abandon de la Compagnie et par les contradictions de quelques-uns de ses directeurs.

Je ne dois pas dissimuler que la Compagnie vient de recevoir de l'Isle de France un compte de mon dernier voyage absolument contradictoire avec l'extrait qui m'en avait été fourni par le garde magasin et que je viens de citer. Cette pièce m'a été communiquée, et j'ai remis à la Compagnie des observations qui en ont fait voir les erreurs.

Le résultat du compte en question présente une perte de 29000^L sur mon expédition, et il semblerait presque que l'ouvrage n'aurait été fait que dans la vue de persuader la Compagnie de cette perte prétendue. Les erreurs et les omissions de cette pièce sautent aux yeux des moins intelligens, elles sont si frappantes qu'il serait impossible de ne pas la prendre pour un ouvrage d'imagination plutôt que pour un compte sérieux, si M. Magon ne l'avait pas accompagné d'une lettre par laquelle il l'annonce à la Compagnie comme un extrait des livres contenant le résultat des profits et pertes de mon voyage.

En effet, on a oublié dans le crédit de ce compte le bénéfice tout entier de la vente des marchandises apportées de Manille et de Timor, remises dans les magasins de la Compagnie à l'Isle de France et vendues partie à cent, partie à cinquante pour $\%$ de profit, ce qui forme une omission de 30000^L monoye

forte. Cet article seul fait disparaître la perte prétendue de 29000^L énoncée par le compte de l'Isle de France. Il ne faut que des yeux pour corriger cette erreur.

Le même compte, outre plusieurs omissions considérables faites au crédit de l'armement, en charge le débit de sept doubles emplois qui grossissent beaucoup les dépenses.

Ces erreurs étant corrigées, on retrouve le bénéfice réel énoncé par l'extrait des comptes du garde magasin de l'Isle de France que j'ai remis à la Compagnie ainsi qu'il a été dit cy devant.

Au reste mon armement avait un but de toute autre importance que le profit passager qu'on pouvait espérer d'une traite de Manille. Avant moi la Compagnie faisait ce commerce pour son comptoir de Pondichéry, ainsi elle n'avait pas besoin pour cela de mon service ; mais il était question d'aller aux îles Philippines et aux Molucques, d'y chercher des plants d'épicerie pour les transporter dans nos Colonies, et de procurer au Royaume par cette acquisition une source de richesses intarissable. Le commerce de Manille n'entraîne dans ma mission que par accessoire, et pour couvrir sous ce prétexte le véritable dessein de mon voyage.

Si j'ai été assez heureux pour dédommager la Compagnie de ses frais et même de lui donner du bénéfice, c'est un bonheur qui ne doit être compté pour rien en comparaison de l'ouverture que j'ai faite pour elle à la Cochinchine, d'un commerce très lucratif qu'elle ne connaissait point auparavant. Elle n'avait pas plus de notion de celui de Timor d'où les Isles de France et de Bourbon sont en état de tirer annuellement à très grand marché et presque sans risque, une quantité d'esclaves que ni la côte de Guinée, ni aucun autre pays ne peuvent leur fournir qu'à des prix excessifs par la grande mortalité que la longueur de ces voyages occasionne parmy les nègres dans les traversées.

En exposant ici les avantages de ces deux branches de commerce qui donneront, à la Compagnie un bénéfice annuel de 600.000^L, je ne prétens pas, quelque intéressant qu'ils soient, les comparer à l'acquisition des épicerie que je regarde comme un objet supérieur à tout ; je dirai même, fondé sur des combinaisons très faciles à faire, que les mines d'or et de diamans ne les valent pas.

La possibilité démontrée de se procurer ces plants précieux, et la facilité d'y parvenir méritent sans contredit toute l'attention et le zèle de la Compagnie. Qu'elle examine seulement, et dans la bonne foy, par quel défaut sa première expédition a manqué d'avoir son plein effet, qu'elle en écarte les causes, qu'elle fasse respecter ses ordres en y donnant elle-même une attention suivie, et pour lors elle pourra compter sur une réussite certaine de ses projets lorsqu'il lui plaira de les faire exécuter.

*

* *

POSTFACE

Poivre était revenu de ses voyages « avec une grande réputation et une fortune médiocre. M. BERTIN, alors Contrôleur général, auquel nous devons le commencement de la liberté du commerce des grains en France, une excellente loi pour limiter les privilèges exclusifs, rétablissement des sociétés d'agriculture, celui des écoles vétérinaires, beaucoup de recherches précieuses sur la Chine, et qui connaissait et savait apprécier les services de M. Poivre, lui fit donner, sur le trésor national, une gratification de 20.000 francs, qu'il n'avait pas demandée.

« Satisfait de cette récompense modérée, M. Poivre s'était établi près de Lyon, dans une campagne agréable [La Freta]. Il s'y livroit à son amour pour les lettres, et il y cultivoit les plantes les plus curieuses des quatre parties du monde¹. »

*

* *

En 1767, il fut désigné par le Duc de PRASLIN pour l'Intendance des Iles de France et de Bourbon. « Il n'accepta cet emploi que sous la condition expresse qu'il ne serait établi dans ces colonies ni droits de lods et ventes, ni timbre, ni droit d'enregistrement, et que la justice y serait gratuite. Dès son arrivée il montra de quelle sollicitude il était animé pour le bien des colons. « Ne craignez point de me fatiguer, leur disait-il ; mon temps est à vous. Instruisez-moi hardiment de mes erreurs ; soyez persuadés qu'elles seront involontaires. » Il s'empessa d'assurer les moyens d'approvisionnement, puis il répara le Port-Louis, régla le cours des eaux, reboisa les montagnes, introduisit le giroflier, le laurier des Antilles, le cacaotier, le manguier, le chou caraïbe, le sagoutier, l'arbre à pain, le cannellier, la canne à sucre de Java, etc. Il mit un terme aux excès de la traite, il apporta un notable adoucissement au sort des esclaves. Pendant six ans que dura son administration, non seulement il répara tous les désastres que la guerre avait causés, mais il rendit si prospères ces belles colonies qu'il mérita de partager avec La Bourdonnais le titre de leur fondateur². » Turgot lui accorda une pension de 12.000 livres.

* * *

¹ DUPONT DE NEMOURS.

² *Biographie Didot.*